nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

RAPPORT ANNUEL 2005

Dialogue

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

à la décision

Coordonnées :

Société de gestion des déchets nucléaires
49 avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario)
Canada M4T 1E2
Tél. : 416.934.9814 ou 1.866.249.6966
Téléc. : 416.934.9526
www.sgdn.ca

nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Honorable Gary Lunn, P.C., M.P.
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Mars 2006

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le quatrième rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN).

L'exercice financier 2005 constitue la troisième année complète d'exploitation de la SGDN.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16 (1) et 23 (1) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Suivant nos obligations en vertu de l'article 24 de la Loi, nous mettons aussi ce rapport à la disposition du public.

Respectueusement soumis,

K. E. Nash

Ken Nash
Président du conseil

E Dowdeswell

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

Tél. 416.934.9814
Téléc. 416.934.9526
Sans frais 1.866.249.6966

49 avenue Jackes, RDC
Toronto Ontario Canada M4T 1E2
www.sdgn.ca

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NECLÉAIRE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

PAGE . 5 VISION, MISSION ET VALEURS

PAGE . 6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PAGE . 8 MANDAT DE LA SGDN

PAGE . 10 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

PAGE . 12 ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION
Les choix et leurs implications : examen des commentaires émis par les Canadiens
Élaboration d'une recommandation
Préparation de notre ***Rapport d'étude préliminaire*** : sollicitation de commentaires de la part des citoyens
Peaufinage de l'étude
Présentation du ***Rapport d'étude final*** au gouvernement

PAGE . 20 UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE
Élargissement de notre dialogue
Maintien des communications

PAGE . 34 RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉTUDE

PAGE . 42 REGARD SUR L'AVENIR
Voir à nous conformer à la Loi
Viser un état de préparation

PAGE . 47 LE COMITÉ CONSULTATIF
Fonctionnement
Activités en 2005
Rapport du Comité consultatif

PAGE . 55 LES FONDS EN FIDUCIE

PAGE . 56 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ
La Société
Le Conseil d'administration
Le Comité consultatif

PAGE . 63 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION :

Comment la SGDN voit-elle l'avenir ?

MISSION :

Quel est l'objet de la SGDN ?

VALEURS :

Qu'est-ce qui guide le travail de la SGDN ?

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et à l'avenir.

MISSION

L'objet de la SGDN est d'élaborer de concert avec le public canadien une méthode socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada.

VALEURS

Les principes fondamentaux qui nous guident dans notre travail sont :

L'INTÉGRITÉ

Nous agirons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

L'EXCELLENCE

Nous n'auront cesse de nous assurer que nos engagements et nos décisions soient garantes d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

L'ENGAGEMENT

Nous rechercherons la participation de tous les groupes d'intérêt et serons réceptifs aux points de vue et aux perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

LA RESPONSABILITÉ

Nous saurons rendre compte, suivant les normes établies, de la gestion avisée, prudente et efficiente de nos effectifs et de notre budget; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a l'honneur de présenter son quatrième ***Rapport annuel*** au ministre de Ressources naturelle Canada.

2005 a été une année importante pour la SGDN. La Société a terminé son étude et en novembre, tel que prescrit par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), a présenté sa recommandation au gouvernement. Le parachèvement de cette première phase du mandat de la SGDN constitue un jalon important sur la voie d'une décision concernant ce complexe problème de politique gouvernementale.

Le Conseil d'administration a endossé la recommandation de la SGDN. Le Conseil est d'avis que la gestion adaptative progressive est une solution sûre à la gestion du combustible nucléaire irradié produit par les réacteurs nucléaires au Canada. Une contribution importante de l'étude de la SGDN fut l'examen des aspects sociaux et éthiques en vue d'arriver à l'acceptation du public, laquelle, dans le passé, a empêché tout progrès sur cette question. La recommandation est techniquement sûre, conforme aux pratiques exemplaires sur le plan international, et apporte un niveau de sûreté élevé à long terme. Elle répond aux attentes des Canadiens, qui veulent qu'on agisse dès maintenant, tout en préservant la flexibilité pour que la société puisse incorporer les nouvelles technologies et s'adapter à l'évolution des circonstances dans le futur.

Le Conseil d'administration, représentant les propriétaires des déchets nucléaires – Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB – a mis à la disposition de la SGDN 24 millions $ pour financer le projet d'une durée de trois ans qui devait assurer une évaluation objective, équitable et équilibrée des options de gestion. Ce montant s'ajoute aux investissements de 800 millions $ déjà consentis par l'industrie tout au long du programme nucléaire canadien, à titre de recherche sur la gestion à long terme du combustible irradié.
En tant que membres du Conseil, nous avons recherché un processus intègre qui tiendrait consciencieusement compte de nos priorités, qui sont la sûreté, la protection de l'environnement, la responsabilité sociale et la viabilité financière, dans l'étude par la SGDN des méthodes de gestion.

Message du prési

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Les propriétaires de déchets continuent également à s'acquitter de leurs obligations, aux termes de la *LDCN*, de garantir la capacité de financer la gestion à long terme du combustible irradié. Les contributions aux fonds en fiducie établis en 2002 par les producteurs d'électricité d'origine nucléaire et par EACL totalisent maintenant 880 millions $.

2006 sera une année de transition pour la SGDN. Dans l'attente d'une décision de la part du gouvernement, la Société se préparera en vue de la mise en œuvre de la méthode de gestion des déchets qui sera choisie. Notamment, le Conseil d'administration a l'intention de revoir la structure de gouvernance de la SGDN, y compris sa propre composition et celle du Comité consultatif. Le Conseil a déjà entrepris cette revue, qui comprend l'étude d'organismes semblables dans le monde.

La voie devant nous ne sera pas facile. Cependant, par l'étude qu'elle a réalisée, la SGDN a consolidé la position du Canada comme un chef de file mondial dans le domaine de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Une décision dans des délais raisonnables de la part du gouvernement sera la prochaine étape importante.

Ken Nash
Président du Conseil

dent du conseil

MANDAT DE LA SGDN

À propos de la SGDN

Au Canada, les propriétaires de combustible nucléaire irradié en assurent une gestion sûre dans des installations de stockage sous l'eau ou de stockage à sec situées à l'emplacement des réacteurs, qui respectent toutes les exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou vont au-delà de celles-ci. Ces installations ne représentent toutefois qu'une solution provisoire au problème de la gestion du combustible irradié. Comme bien d'autres pays, le Canada a maintenant entrepris de procéder à un examen exhaustif des solutions de gestion à long terme qui s'offrent à lui.

Le gouvernement du Canada a adopté en novembre 2002 la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*). L'objet de la *LDCN* est de créer une structure permettant au gouvernement du Canada de prendre une décision concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, dans une perspective globale, intégrée et efficiente de la question au Canada.

La Loi oblige les principaux propriétaires de déchets de combustible nucléaire – Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec – à établir un organisme, la SGDN, ayant pour mandat :

- De consulter les Canadiens et d'étudier les méthodes possibles de gestion du combustible nucléaire irradié du Canada;
- De recommander une méthode de gestion; et
- De présenter un rapport d'étude au gouvernement du Canada.

Le gouvernement choisira une méthode d'approche que la SGDN mettra en œuvre par la suite.

La Loi prévoit la création d'un Comité consultatif ayant pour fonction de faire des observations sur l'étude et les rapports de la SGDN.

À propos de l'étude

La SGDN doit réaliser une étude, dont elle doit faire rapport au ministre de Ressources naturelles Canada, exposant :

- Ses propositions de gestion des déchets nucléaires ainsi que les observations de son Comité consultatif et du public à leur sujet; et
- La solution de gestion qui a sa préférence.

L'étude doit évaluer les solutions de gestion proposées aussi bien sous les aspects éthique, social et économique que du point de vue technique – tout en tenant compte des régions économiques où chacune des solutions pourrait être mise en œuvre. Cependant, la SGDN n'a pas reçu l'ordre de procéder à la sélection d'un site.

M

MANDAT DE LA SGDN

Chaque proposition exposée dans l'étude de la SGDN doit faire l'objet de consultations auprès du grand public et notamment des Peuples autochtones. Bien que la SGDN puisse aussi examiner d'autres méthodes, elle doit au moins examiner les trois méthodes suivantes aux termes de la *LDCN* :

- L'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien;
- L'entreposage sur les sites des complexes nucléaires; et
- L'entreposage centralisé (en surface ou souterrain).

La *LDCN* accordait à la SGDN un délai de trois ans pour compléter ses consultations publiques et présenter son étude au gouvernement.

La SGDN devait présenter son rapport d'étude au ministre de Ressources naturelles Canada au plus tard le 15 novembre 2005. Le rapport devait également être mis à la disposition du public à la même date.

La SGDN a présenté son rapport au ministre, et l'a mis à la disposition du public, le 3 novembre 2005.

À propos de la mise en œuvre

Une fois que le gouvernement du Canada aura pris une décision concernant une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, la SGDN s'occupera de la mise en œuvre.

La SGDN sera responsable de la gestion et de la coordination de toute la gamme des activités reliées à la méthode de gestion à long terme choisie par le gouvernement.

On prévoit que la mise en œuvre prendra plusieurs décennies. Par exemple, en ce qui concerne la gestion adaptative progressive, les premières années verront l'élaboration des études techniques de la méthode de gestion et l'identification et l'évaluation des sites potentiels. Viendront plus tard la construction des installations de gestion, le transport du combustible irradié au site central et la surveillance du combustible irradié. La SGDN sera tenue de se conformer à toutes les exigences réglementaires et d'obtention de permis pour la mise en œuvre. Il y aura un processus continu d'engagement du public alors que la SGDN établira et renforcera ses liens avec les gens, les collectivités et les groupes qui pourraient être affectés par la mise en œuvre, et travaillera de concert avec eux.

La *LDCN* prévoit que le ministre de Ressources naturelles Canada exercera une surveillance de la SGDN. Cette dernière sera tenue de publier des rapports annuels et des rapports triennaux détaillés, comprenant des plans quinquennaux, pour s'acquitter de son devoir de rendre des comptes au ministre et au public canadien.

andat



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce Rapport annuel marque la conclusion d'une phase de notre existence. Il y a trois ans, la Société de gestion des déchets nucléaires a entrepris d'élaborer, de concert avec les citoyens canadiens, une méthode pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada. Le 3 novembre 2005, nous avons respecté notre engagement. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, nous avons présenté notre rapport d'étude et notre recommandation au ministre de Ressources naturelles Canada.

Il s'agit d'une question complexe de politique gouvernementale. Bien que la radioactivité du combustible irradié provenant d'un réacteur nucléaire décroisse avec le temps, il demeure un risque potentiel pour la santé, la sûreté et la sécurité des êtres humains et de l'environnement pendant une très longue période – nous pouvons dire indéfiniment. On a demandé à la SGDN de proposer un système qui devra satisfaire à des normes rigoureuses de sûreté et de sécurité pendant une durée plus longue que l'histoire écrite de l'humanité. On n'a jamais exigé d'un projet gouvernemental qu'il demeure performant pendant une si longue période. Nous ne savons pas de quelles technologies disposeront les générations futures. Nous ne connaissons pas les changements qui surviendront dans les institutions, dans les valeurs, dans les opinions politiques ou dans les conjonctures financières.

Il s'agit aussi d'une question qui ne peut être résolue uniquement par l'analyse technique. Une réponse appropriée doit tenir compte des aspects environnementaux, économiques, sociaux et éthiques. Bien que les spécialistes puissent nous dire quels sont les risques et même proposer des moyens d'atténuer ces risques, il incombe à la société de déterminer quels risques sont acceptables. Par conséquent, les valeurs et les croyances profondément ancrées revêtent une grande importance. Nous avons souscrit à une importante conclusion de la Commission d'évaluation environnementale Seaborn du début des années 90 – l'obligation de tenir compte des aspects éthiques et sociaux aussi bien que des aspects techniques dans l'évaluation de la sûreté.

Nous avons donc recherché un dialogue véritable et de nombreux points de vue. Nous avons écouté et appris. Nous reconnaissons et respectons la sagesse des citoyens canadiens. Notre rapport constitue en fait un hommage aux milliers de personnes qui ont participé à notre étude d'une façon ou d'une autre. C'est d'eux que nous nous sommes inspirés.

Certains des participants étaient des spécialistes qui nous ont aidé à comprendre l'énorme corpus de recherches et d'études réalisées par ceux qui nous ont précédés, et à nous en servir comme fondation. D'autres se sont identifiés comme détenteurs d'un intérêt soutenu et d'une expertise sur cette question. Cependant, la majorité des gens n'étaient affiliés ni à l'industrie ni à un groupe organisé. Ils sont venus à des séances d'information et de discussion tenues dans toutes les provinces et tous les territoires, ils ont participé à des journées portes ouvertes et ont communiqué avec nous en offrant des présentations et en participant aux dialogues électroniques. Les Peuples autochtones ont apporté la sagesse traditionnelle et ont dépensé une somme considérable d'énergie à développer des processus d'échange d'information et de participation.

Beaucoup de terrain commun s'est dégagé de cet effort de dialogue.

Tout d'abord, presque sans exception, les Canadiens ont dit vouloir assumer la responsabilité dès maintenant, dans la présente génération, pour les déchets qui ont été produits pour satisfaire leurs besoins en énergie. Ils ont dit qu'il n'était tout simplement pas acceptable de laisser aux autres générations le fardeau de prendre des dispositions pour la gestion du combustible irradié et d'en absorber les coûts.

Deuxièmement, les Canadiens ne voulaient pas que nous recommandions une solution irréversible. Ils s'attendent à ce que le meilleur de la science et de la technologie soit mis à contribution, mais il espèrent, ou peut-être même prévoient, que de nouveaux développements surviendront au cours des décennies à venir, dont nous pourrons tirer profit. Ils favorisaient donc une méthode qui serait flexible, pour permettre aux générations futures d'apporter des améliorations fondées sur des connais-

sances plus poussées ou des changements dans les priorités de la société.

En troisième lieu, même s'ils étaient conscients que toute méthode socialement acceptable doit atteindre un certain nombre d'objectifs, les Canadiens ont indiqué de façon très claire que la sûreté et la sécurité devaient avoir la priorité.

Il y a une solution qui est à la fois responsable et au diapason des valeurs et attentes des citoyens et qui s'inspire de l'état actuel des connaissances : il s'agit de la gestion adaptative progressive, et c'est celle que nous recommandons.

C'est une méthode technique aussi bien qu'un système de gestion. Exprimée de façon simple, la méthode technique consiste en l'isolement et le confinement en profondeur des déchets en un endroit central. Cette méthode permet, pendant de nombreuses années à venir, de surveiller les déchets en continu et de les récupérer, si la chose est nécessaire, une exigence fondamentale des Canadiens.

Le système de gestion se déroule en plusieurs phases et prévoit des points de décision précis en cours de route, ce qui apporte la flexibilité voulue pour l'adapter à l'expérience vécue, aux nouvelles connaissances et à l'innovation technologique au fil des décennies. Le processus est conçu de manière à ce qu'on puisse acquérir la confiance en la méthode et ses systèmes auxiliaires avant d'en arriver à la phase finale. Des solutions de rechange sont prévues, de même que des occasions pour les citoyens d'avoir une influence sur le rythme et la manière de procéder à la mise en œuvre.

- La gestion adaptative progressive engage la présente génération de Canadiens à faire les premiers pas pour gérer le combustible nucléaire que nous avons produit;

- Elle utilise le meilleur de la science et de la technologie disponible pour parvenir à la sûreté et la sécurité;

- Elle tient compte de ce qu'à long terme il ne serait pas prudent de se fier seulement à un système de gestion humaine, lequel serait vulnérable à des changements dans les institutions et dans la gouvernance au fil des années;

- Elle offre un choix véritable en adoptant un processus de financement empreint de conservatisme et en permettant un transfert de capacité d'une génération à l'autre.

- Elle est fondée sur les valeurs des Canadiens et sur l'éthique. Elle a été élaborée de concert avec les citoyens et les spécialistes. Elle continuera d'engager les citoyens, permettant à la société de juger s'il y a suffisamment de certitude pour passer à chacune des étapes suivantes.

La SGDN se prépare maintenant à mettre à exécution la décision du gouvernement. Notre Conseil d'administration s'est montré généreux en nous apportant soutien et encouragement, nous permettant d'arriver où nous en sommes. Ses membres se sont engagés à fournir la supervision et les ressources nécessaires pour assurer à la SGDN une transition sans heurt vers sa fonction d'agence de mise en œuvre. Notre Comité consultatif, sous la présidence de l'Honorable David Crombie, a suivi nos travaux de près, nous apportant des commentaires et conseils précieux, tout en préservant scrupuleusement sa qualité d'observateur indépendant. Le Comité va continuer à jouer ce rôle.

Nous avons dépensé beaucoup de temps et d'efforts au cours des trois dernières années à édifier des relations, et nous nous engageons à continuer à aller de l'avant d'une manière ouverte, inclusive et équitable. Nous cherchons à maintenir un processus de concertation, où les citoyens jouent un rôle légitime dans les prises de décisions, tout en créant les conditions qui permettent d'aller de l'avant de façon constructive.

La gestion à long terme du combustible nucléaire irradié est vraiment un test sans précédent de la capacité et de la volonté de la société de protéger les gens et de respecter l'environnement dans le présent et le futur – le futur très lointain. Nous reconnaissons humblement qu'il y aura toujours des incertitudes. Ce serait faire preuve d'orgueil que de croire que nous pouvons prévoir les nouvelles connaissances et les changements sociétaux qui verront le jour pendant des centaines de milliers d'années. Nous avons confiance cependant que nous en savons assez pour faire les premiers pas.

Nous sommes convaincus qu'il est maintenant temps d'agir avec décision. Nous le devons à la génération présente et aux générations futures. C'est un devoir éthique. L'inaction n'est pas acceptable.

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

2005

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

Les choix et leurs implications : examen des commentaires émis par les Canadiens

En 2005, troisième année de l'étude de la SGDN, nos efforts visaient la formulation d'une recommandation. Les contributions des citoyens et des spécialistes ont continué à jouer un rôle fondamental.

Au début de 2005, nous avons complété le dialogue national amorcé en 2004. Nous avons sollicité des commentaires des citoyens de toutes les provinces et de tous les territoires sur le contenu de notre deuxième-ment document de discussion, ***Les choix et leurs implications***.

Dans ce document :

- Nous faisions rapport de ce que nous avions appris concernant les valeurs et priorités des Canadiens sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et de ce que nous avions appris lors des dialogues précédents;
- Nous présentions des descriptions plus complètes des méthodes faisant l'objet de notre étude; et
- Nous proposions un cadre d'évaluation pour les méthodes de gestion, qui tenait compte des valeurs des citoyens, des principes éthiques et d'objectifs spécifiques.

À partir de ce document, qui a servi de base à des discussions qui se sont poursuivies en janvier et février 2005, nous avons demandé :

- Notre cadre d'évaluation est-il exhaustif et équilibré ? Reflète-t-il les valeurs et objectifs des Canadiens ? Y a-t-il des lacunes et, si oui, que devons-nous ajouter ?
- Quelle était l'opinion des citoyens sur les points fort et les limites de chacune des trois méthodes de gestion qui devaient être étudiées en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* : l'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien, l'entreposage sur les sites des complexes nucléaires et l'entreposage centralisé, en surface ou souterrain ?
- Y a-t-il des éléments spécifiques qui doivent être intégrés dans le plan de mise en œuvre ?
- Quels éléments doivent être inclus dans une méthode progressive de mise en œuvre ?

Les activités d'engagement entreprises pour répondre à ces questions sont résumées dans les pages 21 à 24.

En écoutant les points de vue exprimés, nous avons pu percevoir comment les gens envisageaient des compromis dans la gestion à long terme du combustible irradié. Les opinions étaient variées, mais il y a eu beaucoup de terrain commun qui est ressorti de nos dialogues.

- Avant tout, on nous a dit que la méthode de gestion devait être sûre et sécuritaire pour les gens, les collectivités et l'environnement. Les plans d'action devaient être élaborés pour gérer les risques et les incertitudes.
- On nous a dit que la méthode de gestion devrait être équitable, tant pour la génération présente que pour les générations futures. Cela signifie qu'il faut proposer un plan menant à une situation définitive, mais qui conserve suffisamment de flexibilité pour poursuivre les recherches dans des domaines où les citoyens souhaitaient obtenir plus de certitude.

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

- Les Canadiens ont la conviction que la génération actuelle a la responsabilité éthique d'agir dès maintenant en vue de la gestion à long terme du combustible irradié qui est produit pour satisfaire nos besoins en énergie. Toutefois ils souhaitent l'adoption d'une méthode flexible, qui pourra tirer profit de nouvelles connaissances. Ils soulignent l'importance de maintenir une surveillance dans le futur et d'éviter les décisions irréversibles.

Au cours de nos activités d'engagement avec le grand public et les Peuples autochtones, nous avons reçu des commentaires très spécifiques sur les trois options de gestion ayant fait l'objet de notre évaluation préliminaire.

- Nous avons appris que chacune des trois méthodes présentait des avantages et des limites distincts. Aucune des méthodes de gestion ne satisfait parfaitement par elle-même à tous les objectifs jugés importants par les citoyens, particulièrement lorsqu'on considère à la fois le court terme et le long terme (au-delà de 175 ans).
- On nous a dit aussi que la façon dont une méthode de gestion serait mise en œuvre était aussi importante pour son acceptation que la technologie utilisée. Nous avons compris que le plus grand défi pourrait bien ne pas être le choix d'une méthode de gestion, mais la manière dont on en ferait la mise en œuvre. Sous ce rapport, les Canadiens ont fait connaître un certain nombre d'exigences, dont leurs attentes en ce qui concerne la façon dont les citoyens pourront participer, la façon dont on tiendra compte de leurs opinions et la façon dont toute méthode de gestion sera surveillée au cours des années.

Après avoir examiné les trois solutions de gestion, plusieurs nous ont suggéré de considérer une autre option- une quatrième méthode qui intégrerait les avantages des trois autres méthodes.

Élaboration d'une recommandation

La SGDN a centré ses travaux dans trois domaines principaux de janvier à avril 2005.

Nous avons élaboré une quatrième option. Une quatrième option – la gestion adaptative progressive – est ressortie suite à nos analyses et aux orientations que nous ont données les Canadiens. Nous avons conçu cette option de façon à intégrer les principaux avantages des trois options originales proposées à notre étude. C'est une solution qui est constituée aussi bien d'une méthode technique que d'un système de gestion. La méthode technique propose comme fin ultime le confinement et l'isolement du combustible irradié dans une formation géologique centrale appropriée, tout en offrant l'option d'un entreposage à faible profondeur sur le site central en cas de besoin. La recherche et les essais dans l'installation de caractérisation souterraine proposée joueraient un rôle important dans la confirmation de l'adéquation du site et la démonstration de la sûreté de la technologie d'un dépôt. L'élaboration du système de gestion mettait l'accent sur des

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

principes de mise en œuvre conformes aux valeurs et aux attentes des citoyens. Fondée sur un processus décisionnel progressif, cette option assurerait la gestion active et concertée des risques et incertitudes. Nous avons préparé des coûts estimatifs et des études d'ingénierie conceptuelle, avec une solide base scientifique et technique.

Nous avons poursuivi nos travaux d'évaluation comparative. Nous avons augmenté le champ de notre évaluation comparative pour inclure quatre méthodes de gestion : les trois méthodes prescrites dans la Loi et une quatrième solution, la gestion adaptative progressive.

Nous avons élaboré le cadre d'évaluation original de façon à sonder et améliorer notre compréhension des points forts et des limites des méthodes de gestion. Pour nous aider, nous avons engagé une équipe de spécialistes possédant des connaissances dans toute une gamme de sciences naturelles et sociales, dans l'ingénierie et dans le domaine de la gestion des déchets nucléaires, pour comparer les options :

- On utilisait pour cette évaluation le cadre décrit dans ***Les choix et leurs implications***, modifié pour tenir compte des commentaires reçus du public.

- L'évaluation introduisait des éléments additionnels en comparant les coûts, les avantages et les risques des quatre méthodes. On a créé des mesures quantitatives et des indicateurs, de même que des facteurs qualitatifs pour examiner les quatre options de gestion en fonction des critères suivants : équité, santé et sécurité de la population, santé et sécurité des travailleurs, bien-être des collectivités, sécurité, intégrité environnementale, viabilité économique et adaptabilité.

- On a poussé plus loin ces travaux additionnels en y intégrant la considération de régions économiques représentatives où chacune des méthodes pourrait être mise en œuvre. Des régions économiques comportant une vaste gamme de conditions physiques et socioéconomiques, représentatives des différentes régions au pays, furent choisies pour fins d'analyse. Des modèles intrants-extrants, complétés par une considération qualitative des valeurs communautaires, furent élaborés pour permettre à l'équipe de tenir compte des incidences sur l'emploi, les revenus et les taxes et impôts de chaque méthode de gestion. L'examen tenait compte de la gamme possible d'incidences des quatre méthodes de gestion.

Ces travaux ont apporté des informations additionnelles sur la performance que pourrait avoir chacune des méthodes au regard des huit critères et des notions qualitatives qui ont élargi notre compréhension des coûts, avantages et risques. Ils comprenaient aussi, et c'était important, une analyse des incidences sur les différents types de régions économiques qui pourraient héberger les installations.

Les conclusions de cette évaluation comparative des quatre méthodes ont confirmé la quatrième option, la gestion adaptative progressive. Dans notre ***Rapport d'étude final***, nous décrivons notre analyse des coûts, avantages et risques et l'élaboration qui en découle de cette option, qui répond le mieux, selon nous, aux objectifs et priorités identifiés par les Canadiens. Les conclu-

05

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

sions détaillées des travaux d'évaluation sont disponibles sur notre site Web au **www.sgdn.ca/gestiondesoptions**.

Nous avons développé les fondements d'une mise en œuvre. Nous avons défini les principes et les éléments fondamentaux qui doivent sous-tendre les plans de mise en œuvre futurs. Nous avons considéré des activités et échéanciers représentatifs d'une mise en œuvre, un processus de concertation, dialogue et engagement continuel, les besoins en recherche et une formule de financement pour les méthodes de gestion.

De plus, nous avons commandé des études sur les façons possibles de traiter des incidences socioéconomiques sur le mode de vie d'une collectivité et ses aspirations sociales, culturelles et économiques. Nous avons examiné un ensemble de mesures visant à éviter ou atténuer les effets négatifs et à augmenter les incidences positives d'un projet sur les collectivités touchées. Ces études ont constitué un point de départ pour continuer à élaborer des mesures spécifiques à une collectivité qui ressortiront des processus de concertation et de consultation avec les groupes affectés.

Nos analyses ont été complétées par des analyses ponctuelles par des spécialistes, y compris un examen des méthodes de gestion du point de vue des risques potentiels. Les conclusions détaillées de ces analyses sont disponibles sur note site Web au **www.sgdn.ca/documentation**.

Préparation de notre *Rapport d'étude préliminaire* : sollicitation de commentaires de la part des citoyens

En mai 2005, la SGDN a publié un ***Rapport d'étude préliminaire***, intitulé ***Choisir une voie pour l'avenir : L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada***. Ce document est disponible sur notre site Web au **www.sgdn.ca/rapportdetudepreliminaire**.

Le Rapport d'étude préliminaire était le troisième de trois documents principaux publiés au cours de l'étude de la SGDN. Ce rapport constituait une synthèse des idées qui se dégageaient des deux années précédentes, consacrées à la consultation des citoyens et de spécialistes, et il proposait un plan d'action. Dans le ***Rapport d'étude préliminaire***, nous décrivions et expliquions notre intention de recommander la gestion adaptative progressive. Avec le ***Rapport d'étude préliminaire*** comme base de discussion, nous sollicitions des commentaires sur :

- L'évaluation comparative des quatre méthodes de gestion que nous avions réalisée : les trois méthodes prescrites dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et une quatrième méthode, la gestion adaptative progressive;
- Le caractère approprié ou non de la méthode que nous recommandions, la gestion adaptative progressive; et
- Les plans détaillés de mise en œuvre que nous proposions.

Avec la publication de ce document, la SGDN lançait une autre série de dialogues avec le public et les Peuples autochtones. Nous proposions une discussion publique des points forts et limites respectifs des méthodes de gestion et nous sollicitions des commentaires sur la gestion adaptative progressive pour tester et valider la solution recommandée.

Les activités d'engagement spécifiques sont énumérées aux pages 25 à 29.

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

Peaufinage de l'étude

La SGDN a reçu plusieurs commentaires sur la gestion adaptative progressive au cours des dialogues qui ont suivi la publication du ***Rapport d'étude préliminaire***. Ces commentaires sont résumés dans les rapports sur chacun des dialogues et sont affichés sur notre site Web au **www.sgdn.ca/etude preliminairediscussions**.

On nous a dit que la méthode de gestion que nous proposions était fondamentalement raisonnable et appropriée. Nous avons aussi reçu des commentaires et des questions qui nécessitaient plus de réflexion et de clarification. On nous a demandé de l'information additionnelle sur certains éléments de la gestion adaptative progressive et de répondre à des questions exprimant des inquiétudes sur cette méthode. Par exemple, plusieurs nous ont demandé des éclaircissements sur le calendrier de mise en œuvre. D'autres voulaient une meilleure explication concernant l'installation facultative d'entreposage central, prévue au cas où des circonstances imprévues la rendraient nécessaire. Dans le ***Rapport d'étude final***, nous avons cherché à répondre à plusieurs de ces demandes et de ces questions et nous avons intégré de nombreuses suggestions issues des dialogues concernant la mise en œuvre.

Nous sommes convaincus que le terrain commun qui est ressorti des dialogues constitue une base sur laquelle la gestion adaptative progressive peut être mise en œuvre.

Dans le ***Rapport d'étude final***, nous présentions la méthode de gestion adaptative progressive qui avait été décrite dans le ***Rapport d'étude préliminaire***. Cependant, nous avons introduit des améliorations et des précisions, dont les suivantes :

- Éclaircissement sur des aspects qui avaient fait l'objet de questions au cours du dialogue de la SGDN avec les Canadiens;
- Intégration de suggestions présentées lors de l'examen public du ***Rapport d'étude préliminaire***;
- Développement plus poussé, dans les domaines ayant reçu plus d'attention de la part du public, tel qu'on a pu le constater au cours de nos dialogues avec les Autochtones et avec le grand public, ainsi que dans des domaines sur lesquels le Comité consultatif souhaitait voir plus d'explications dans le ***Rapport d'étude final***;
- Ajout de détails, d'informations sur les aspects légaux et réglementaires et sur les développements récents au Canada et ailleurs en matière de gestion des déchets radioactifs; et
- Ajout d'un rapport sommaire complet des commentaires reçus au cours de nos dialogues avec les Autochtones et le grand public et compilation de toutes les activités réalisées pour compléter l'étude de la SGDN.

À titre d'information pour les lecteurs, nous avons publié un document qui décrit les principaux domaines dans lesquels la SGDN a apporté des modifications dans le ***Rapport d'étude finale***, par rapport au ***Rapport d'étude préliminaire***. Ce document est disponible au **www.sgdn.ca/rapportfinal**.

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

LA RECOMMANDATION DE LA SGDN

Les principaux critères d'élaboration de notre recommandation pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada sont la sûreté – soit la protection des êtres humains et de l'environnement – et l'équité – envers les générations présente et futures. En conséquence, nous recommandons au gouvernement du Canada une gestion adaptative progressive, c'est-à-dire une démarche de gestion des risques présentant les caractéristiques suivantes :

- Confinement et isolement centralisés du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur situé dans des formations rocheuses appropriées, comme on en retrouve dans le Bouclier canadien, ou dans la roche sédimentaire de l'Ordovicien;
- Flexibilité quant au rythme et à la manière de réaliser la mise en œuvre, selon un processus progressif de prise de décisions qui fait appel à un programme d'acquisition continue de connaissances, de recherche et de développement;
- Étape intermédiaire facultative dans le processus de mise en œuvre, qui consiste en un entreposage souterrain à faible profondeur, sur le site central, avant la mise en place définitive du combustible irradié dans le dépôt en profondeur;
- Surveillance continue du combustible irradié à des fins de collecte de données et pour confirmer la sûreté et la performance du dépôt; et
- Possibilité de récupération du combustible irradié maintenue pendant une période prolongée, jusqu'à ce qu'une société future décide de la fermeture définitive du dépôt et de la forme et de la durée de la surveillance postfermeture.

La Société de gestion des déchets nucléaires verra à la mise en œuvre de cette méthode à caractère complet, en conformité avec la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) de 2002, de façon à :

- Respecter ou surpasser toutes les normes et exigences réglementaires pertinentes qui protègent la santé et la sécurité des êtres humains et de l'environnement.
- Garantir la sûreté financière par le moyen d'un fonds alimenté par les sociétés d'énergie nucléaire (soit actuellement Ontario Power Corporation Inc., Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB) et par Énergie atomique du Canada limitée, selon une formule de financement, tel que prescrit par la *LDCN*.
- Rechercher une collectivité qui se porte volontaire pour héberger les installations centrales. Le site devra satisfaire aux critères scientifiques et techniques pour faire en sorte que les barrières multiples, artificielles et naturelles puissent assurer la protection des êtres humains, des autres formes de vie et de la biosphère. La mise en œuvre de cette méthode respectera les aspirations sociales, culturelles et économiques des collectivités touchées.
- Axer la recherche d'un site pour ces installations sur les provinces qui sont directement concernées par le cycle du combustible nucléaire.
- Appuyer l'engagement des personnes et des collectivités tout au long du processus de prise de décisions et de mise en œuvre.
- Accueillir favorablement les progrès de la technologie, les résultats des recherches en sciences naturelles et sociales, le savoir traditionnel des Autochtones et les valeurs et les attentes sociétales.

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

Présentation du *Rapport d'étude final* au gouvernement

La présentation du ***Rapport d'étude final*** au ministre de Ressources naturelles Canada le 3 novembre 2005 représentait un jalon important pour la SGDN. Le rapport a été publié en même temps sur notre site Web et par distribution par la poste. Le ***Rapport d'étude final*** est affiché au **www.sgdn.ca/rapportfinal**.

Par la suite, le ministre a déposé le rapport au Parlement. Suite à la présentation du ***Rapport d'étude final*** au ministre, on a demandé à la SGDN de se présenter devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable, le 22 novembre 2005, pour discuter de ses recommandations. Un rapport sur notre présentation au Comité, faite par la présidente, par le président du Conseil et par le président du Comité consultatif, est disponible au **www.sgdn.ca/presentationedd**.

Le ***Rapport d'étude final*** résume notre étude d'une durée de trois ans des méthodes de gestion et nos recommandations, en conformité avec les exigences prescrites dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*). Elle décrit la gamme des options de gestion étudiées par la SGDN, les processus d'analyse et de consultation du public et les conclusions des évaluations qui ont mené à la recommandation de la SGDN en faveur de la gestion adaptative progressive. Tel que stipulé dans la *LDCN*, notre ***Rapport d'étude final*** comprenait un résumé des commentaires reçus au cours de notre processus d'engagement avec le grand public et avec les Peuples autochtones. Il inclut aussi le rapport du Comité consultatif de la SGDN, qui comprend l'examen de l'étude par le Comité et ses commentaires.

Le rapport de la SGDN et sa recommandation concernant une méthode de gestion du combustible nucléaire irradié au Canada est entre les mains du gouvernement fédéral pour qu'il l'étudie et prenne une décision. Ressources naturelles Canada est chargé de diriger les activités d'examen par le gouvernement et de préparer sa réponse. La décision concernant une méthode de gestion sera prise par le gouverneur en conseil.

Les calendriers de mise en œuvre ne pourront être complètement établis qu'une fois que le gouvernement fédéral aura décidé d'une méthode de gestion. Dans notre ***Rapport d'étude final***, nous avons fait connaître nos intentions pour la mise en œuvre d'une gestion à long terme sécuritaire du combustible irradié au Canada. Tout au long de ses travaux, la SGDN maintiendra sa ligne de conduite de faire connaître sa réflexion pour que le public puisse l'étudier et en discuter avant que les décisions soient prises.

ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION

LES INTENTIONS DE LA SGDN

Nous voulons mettre en œuvre la méthode de gestion choisie par le gouvernement en conformité avec les intentions énoncées dans notre ***Rapport d'étude final***.

- Sous la direction de la SGDN, les plans détaillés de mise en œuvre seront élaborés en concertation avec les différents groupes d'intérêt, qui auront un rôle important à jouer, en surveillant la mise en œuvre et en y participant.
- Par les processus de consultation et de prise de décision en concertation, nous chercherons à mériter la confiance et à maintenir la force d'impulsion pour la mise en œuvre.
- L'horizon temporel sans précédent demande l'acquisition continue de connaissances et un engagement à définir et à évaluer périodiquement, en concertation, des indicateurs d'avancement qui permettront l'adaptation aux conditions changeantes.
- Dans le cadre d'un plan de mise en œuvre, nos intentions sont comme suit :
 - Faire part d'un processus décisionnel clair axé sur la responsabilité;
 - Continuer à donner la priorité aux valeurs des citoyens, dont celles des Peuples autochtones;
 - Bâtir à partir des rapports déjà établis;
 - Poursuivre un véritable dialogue;
 - Axer notre engagement sur les groupes d'intérêts susceptibles d'être touchés et reconnaître leurs contributions et les coûts qu'ils absorbent, en adoptant des mesures d'atténuation appropriées;
 - Accorder une grande importance aux considérations sociales dans la sélection d'un site; et
 - Chercher à donner accès aux connaissances et aux ressources requises pour prendre des décisions et poursuivre les opérations.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Élargissement de notre dialogue

La poursuite de notre processus d'engagement avec les Canadiens a constitué un élément intégral et important de la dernière année de l'étude de la SGDN. Nous avons mis sur pied un grand nombre d'activités, telles que des réunions, des dialogues et des ateliers, pour solliciter des commentaires et des orientations pour l'élaboration de nos recommandations.

Deux documents jalons étaient à la base de nos dialogues publics, lesquels se sont déroulés en deux phases en 2005. La première phase, au début de l'année, était la suite des échanges amorcés avec les Canadiens à la fin de l'année 2004 sur notre deuxième document de discussion, ***Les choix et leurs implications***. En mai, après la publication de notre ***Rapport d'étude préliminaire : Choisir une voie pour l'avenir***, nous avons lancé une autre série d'activités d'engagement pour entendre des opinions en vue d'améliorer notre recommandation préliminaire avant de la finaliser.

Au cours de chacune des phases, nous avons convoqué des séances ouvertes au public et bien publicisées ainsi que des ateliers et des réunions ponctuels, auxquels étaient invitées des personnes et des groupes ayant manifesté un intérêt pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Comme partie intégrante de notre processus de consultation, nous avons aussi continué à apporter notre soutien aux dialogues conçus, gérés et documentés par 15 organismes autochtones nationaux, régionaux et locaux.

Au cours de chaque phase de nos travaux, nous avons effectué des recherches d'opinion publique pour faire un suivi des points de vue dans le grand public.

Une description détaillée de notre processus d'engagement est donnée dans notre ***Rapport d'étude final*** au **www.sgdn.ca/rapportfinal**. En plus, nous avons préparé un rapport distinct dans lequel nous résumons ce qu'on nous avait dit au cours de notre dialogue avec les Peuples autochtones (**www.sgdn.ca/batirunerelation**).

Les deux phases de notre programme d'engagement en 2005 sont décrites dans les pages qui suivent.

Les choix et leurs implications : nos activités d'engagement au début de 2005

L'année 2005 a vu la continuation de nos nombreuses activités d'engagement amorcées l'année précédente sur notre deuxième document de discussion, ***Les choix et leurs implications***. À l'automne 2004, des citoyens de toutes les provinces et territoires ont participé à tous les 120 séances d'information et de discussion bien publicisées sur la description préliminaire des options de gestion à long terme des déchets nucléaires et sur le cadre proposé pour les comparer. Ce processus d'engagement, qui s'est terminé au début de 2005, est résumé dans le tableau qui suit.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT EN 2005 : *Les choix et leurs implications*

Les choix et leurs implications posait des questions sur la méthode proposée par la SGDN pour comparer les options de gestion à long terme des déchets nucléaires et sur les points forts et les limites des différentes solutions. Plusieurs activités furent lancées en 2005 pour poursuivre le dialogue qui avait commencé suite à la publication du deuxième document de discussion en novembre 2004.

Dialogues aux niveaux national et régional

Les dialogues aux niveaux national et régional, qui avaient débuté en 2004, furent repris en janvier et février 2005. Les séances de deux jours, qui réunissaient des personnes et des groupes ayant manifesté de l'intérêt pour les questions reliées à l'énergie nucléaire et autres enjeux semblables, étaient conçues pour aider les participants à comprendre le cadre d'évaluation proposé et favoriser une discussion en profondeur des questions posées dans ***Les choix et leurs implications***.

Janvier – février

Toronto, ON; Mississauga, ON; Montréal, QC; Fredericton, NB

Le rapport de ces ateliers est disponible au **www.sgdn.ca/rapportsateliers**

Atelier de dialogue avec les collectivités voisines des complexes nucléaires

Les choix et leurs implications a aussi fait l'objet d'un dialogue avec les collectivités voisines des complexes nucléaires, qui réunissait des personnes offrant différents points de vue, mais résidant toutes près des complexes nucléaires.

14-15 février

Toronto, ON

Le rapport de cet atelier est disponible au **www.sgdn.ca/rapportsateliers**

Dialogues par Internet avec animateur : processus décisionnel dans des conditions de risque et d'incertitude

Dans ces échanges organisés en partenariat avec l'Université Royal Roads, des spécialistes ont exploré la question de la prise de décisions dans les conditions de risque et d'incertitude qui prévalent concernant la gestion du combustible irradié. Les visiteurs du site Web pour ces dialogues étaient invités à suivre les dialogues et à faire connaître leur point de vue.

10 février

Sur Internet

Le rapport de cet atelier est disponible au **www.nwmo.ca/edialogues**

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Recherche sur l'opinion publique

Une importante composante de la consultation menée par la SGDN consistait à faire un suivi des opinions des Canadiens par des recherches sur les attitudes du public, qui comprenaient des groupes de discussion et des sondages. Les participants aux groupes de discussion étaient choisis au hasard et représentaient une grande diversité de points de vue. La sélection était faite en utilisant des techniques d'échantillonnage qui donnaient une bonne représentation des Canadiens dans leur ensemble et aussi selon les régions. À la fin de 2004 et au début de 2005, les recherches visaient les compromis qui seraient requis pour élaborer une recommandation pour la gestion à long terme du combustible irradié.

8 décembre 2004 – 10 janvier 2005
10 groupes de discussion
Pickering, ON; Sault Ste Marie, ON; Windsor; ON, Saint John, NB; Québec, QC
Le rapport de ces ateliers est disponible au **www.sgdn.ca/rechercheattitudesdupublic**

Sondage sur le site Web

La SGDN a continué à effectuer des sondages pour connaître l'opinion des visiteurs à son site Web. Un sondage sur les questions posées dans ***Les choix et leurs implications*** a été réalisé à la fin de 2004 et au début de 2005.

Fin 2004/début 2005
Sur Internet
Les sondages peuvent être consultés au **www.sgdn.ca/sondages**

2005 Dialogues dirigés par des organisations autochtones nationales

En 2005, la SGDN a continué à apporter son soutien aux dialogues conçus, mis en œuvre et documentés par des groupes et organisations autochtones. Chaque processus était différent, en fonction des besoins et des préoccupations des personnes représentées.

Les rapports des différents dialogues énumérés ci-dessous, tels que résumés par les organisations autochtones qui les ont menés, sont disponibles sur le site Web au **www.sgdn.ca/dialoguesautochtones**.

Congrès des Peuples autochtones (CPA)

14 janvier – 14 avril
CPA – Bureau de l'Ouest, Calgary, AB; Native Council of Prince Edward Island, Charlottetown, IPE; Conseil des Peuples autochtones du Nouveau-Brunswick, Fredericton, NB; Séance de discussion de la Nation métisse du Labrador, Goose Bay, Labrador; Courrier direct/entrevues avec des informateurs clés, Native Council of Nova Scotia, divers endroits; Dialogue de 9 conseils de bande, Federation of Newfoundland Indians, divers endroits; United Native

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Nations of British Columbia, Vancouver, CB; Aboriginal Council of Manitoba – questionnaire du CPA distribué et analysé; Conseil national des jeunes du CPA, Séance spéciale.

Inuit Tapiriit Kanatami

27-28 janvier
Dialogue sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Kuujuak, Nunavik/ Nord du Québec

9-10 février
Dialogue sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Makkovik, Nunatsiavut/Labrador

28-30 mars
Séance spéciale avec la Jeunesse nationale inuite lors du sommet organisé par le National Inuit Youth Council; Nain, Nunatsiavut

Ralliement national des Métis

29-31 mars; 2-3 avril
Conseil métis provincial de la Colombie-Britannique; Kelowna, C.B.; Northeastern C.B.

23-24 mars
Nation métisse de l'Alberta; Edmonton, AB

16-21 avril
Réunions régionales de la Fédération métisse du Manitoba; Flin Flon, MB; Thompson, MB; Lac du Bonnet, MB

22 avril
Groupes de discussion de la Fédération métisse du Manitoba; Winnipeg, MB

14 janvier – 18 février
Nation métisse de l'Ontario; Midland, ON; Hamilton, ON; Fort Francis, ON; Timmins, ON; Sudbury, ON; Thunder Bay, ON

Janvier – juin
Ralliement national des Métis, journaux et sondage en ligne

Dialogues dirigés par des organisations autochtones régionales ou locales

Comme dans le cas des dialogues nationaux lancés en 2005, chacun des processus régionaux et locaux était différent, en fonction des besoins et des préoccupations des personnes représentées.

Les rapports des différents dialogues énumérés ci-dessous sont disponibles sur notre site Web au **www.sgdn.ca/dialoguesautochtones**.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs (APC)
20 janvier
Atelier sur la gestion des déchets nucléaires, Fredericton, NB
21 janvier
Atelier sur la gestion des déchets nucléaires, Truro, NS

Alliance Premier Peuple de la Côte-Est
Janvier 2005
Sondage auprès des membres.

Association des Métis autochtones de l'Ontario
Décembre 2004 – mars 2005
64 séances de dialogue communautaire en Ontario :
Arnprior, Bancroft, Belleville, Britt, Brockville, Chapleau, Chatham, Chelmsford, Cochrane, Cornwall, Dryden, Echo Bay, Elliot Lake, Fort Frances, Geraldton, Gravenhurst, Haliburton, Hamilton, Hurkett, Ignace, Iron Bridge, Iroquois, Iroquois Falls, Kenora (diverses dates), Kingston, Matawatchan, Midland (diverses dates), Napanee, Nipigon, Noelville, Orillia, Ottawa, Owen Sound, Pembroke (diverses dates), Peterborough, Port McNicoll, Rainy River, Renfrew (diverses dates), Sarnia, Sioux Lookout, Smiths Falls, Spanish (diverses dates), Sturgeon Falls, Terrace Bay, Thessalon, Thunder Bay (diverses dates), Timmins, Trenton, Vermilion Bay, Wabigoon, Wawa, Welland, Windsor

Choisir une voie pour l'avenir : autres activités d'engagement en 2005

La deuxième phase de discussion publique a commencé en mai suite à la publication du troisième document de discussion de la SGDN, le ***Rapport d'étude préliminaire : Choisir une voie pour l'avenir***.

Le tableau ci-dessous résume les activités d'engagement réalisées pour recevoir des commentaires du public sur le ***Rapport d'étude préliminaire*** et la recommandation que la SGDN se proposait de faire, la gestion adaptative progressive.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT EN 2005 : *Choisir une voie pour l'avenir*

Après la publication de son ***Rapport d'étude préliminaire : Les choix et leurs implications***, la SGDN a voulu recevoir des commentaires sur la recommandation préliminaire et des avis concernant la mise en oeuvre de la méthode adaptative progressive. Plusieurs activités ont été lancées.

Dialogue sur le *Rapport d'étude préliminaire*

Une initiative importante dans la deuxième phase en 2005 consistait en une série de dialogues auxquels étaient conviées toutes les personnes ayant contribué aux phases précédentes de l'étude. D'autres participants ayant manifesté de l'intérêt étaient également invités à ces séances de deux jours avec animateur, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan.

22 juin – 20 juillet

Pinawa, MB; Saskatoon, SK; Saint John, NB; Trois-Rivières, QC; Toronto, ON; North Bay, ON

Les rapports sur chacune de ces séances, ainsi qu'un résumé, sont disponibles au **www.sgdn.ca/etudepreliminairediscussions**

Forum des Aînés

Pour élargir le dialogue avec les Peuples autochtones, la SGDN a organisé un Forum des Aînés pour entendre des dépositaires du savoir traditionnel autochtone et des jeunes exprimer leurs points de vue sur ses propositions. Les participants venaient d'organisations autochtones dans tout le Canada. La séance de deux jours comprenait une discussion sur la meilleure façon pour la SGDN de continuer l'engagement avec la communauté autochtone dans les années à venir.

25-27 août 2005

Odawa Native Friendship Centre, Ottawa, ON

Un rapport sur ce forum est disponible au **www.sgdn.ca/dialoguesautochtones**

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Journées portes ouvertes dans les collectivités voisines de complexes nucléaires

La SGDN a continué en 2005 à bénéficier de l'expérience, des réflexions et du point de vue des personnes résidant près des complexes nucléaires. Des journées portes ouvertes bien publicisées ont permis à ces citoyens d'examiner le ***Rapport d'étude préliminaire*** et la recommandation et d'émettre des commentaires.

Juin – juillet
Saint John, NB; Bécancour, QC; Pembroke, ON; Deep River, ON; Pickering, ON; Clarington; ON; Kincardine, ON

Forum sur Internet avec animateur

Un forum organisé par l'Université Royal Roads invitait tous les Canadiens intéressés à participer à un dialogue sur le caractère approprié du ***Rapport d'étude préliminaire*** et la recommandation proposée. Ce forum, d'une durée de six semaines, commençait par un interview de la présidente de la SGDN, Elizabeth Dowdeswell par l'animateur.

1 juillet – 14 août
Sur Internet

Un rapport sur ce forum est disponible au **www.nwmo.ca/edialogues**.

Présentations par la SGDN et soutien à la tenue de réunions autochtones

Participation sur demande aux réunions et dialogues autochtones, présentation et documentation pour faciliter le dialogue sur le ***Rapport d'étude préliminaire***.

13 mai
APN – Présentation au personnel, Ottawa, ON

19 mai
ITK – Présentation au personnel, Ottawa, ON
Eabametoong First Nation – Aînés de la collectivité, Ottawa ON

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Recherche sur l'opinion publique

Une importante composante de la consultation menée par la SGDN consistait à faire un suivi des opinions des Canadiens par des recherches sur les attitudes du public, qui comprenaient des groupes de discussion et des sondages. Les participants aux groupes de discussion étaient choisis au hasard et représentaient une grande diversité de points de vue. La sélection était faite en utilisant des techniques d'échantillonnage qui donnaient une bonne représentation des Canadiens dans leur ensemble et aussi selon les régions. Des groupes de discussion et un sondage téléphonique national ont été organisés suite à la publication du ***Rapport d'étude préliminaire***.

Juin – juillet

24 séances ont eu lieu dans 12 collectivités : Saskatoon, Regina, London, Clarington, Toronto, Kenora, Sudbury, Kingston, Montréal, Trois-Rivières, Saint John, Fredericton

Juillet

Le troisième d'une série de sondages téléphoniques nationaux a été réalisé auprès de personnes choisies au hasard d'un océan à l'autre, l'échantillonnage étant accentué dans les collectivités voisines des complexes nucléaires.

Des résumés des groupes de discussion et du sondage téléphonique national décrits ci-dessus sont disponibles au **www.sgdn.ca/rechercheattitudesdupublic**.

Sondage sur le Web

Un sondage accessible à tous les visiteurs du site Web de la SGDN a exploré les points de vue des gens sur le ***Rapport d'étude préliminaire*** au cours de l'été 2005.

Juillet – août

Sur Internet

Les sondages peuvent être consultés au **www.sgdn.ca/sondages**.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Dialogues dirigés par les organisations autochtones nationales

Les organisations autochtones nationales ont conçu, mis en œuvre et documenté diverses activités de dialogue suite à la publication du ***Rapport d'étude préliminaire***. La SGDN a continué d'apporter son soutien à ces importantes activités tout au long de 2005.

Les rapports des différents dialogues énumérés ci-dessous, tels que résumés par les organisations autochtones nationales qui les ont mis sur pied, sont disponibles sur notre site Web au **www.sgdn.ca/dialoguesautochtones**.

Assemblée des Premières Nations
- 13 mai
 - Réunion du groupe de travail (Rapport d'avancement au niveau national); Ottawa, ON
- 14 juin
 - Réunion du groupe de travail; Ottawa, ON
- 26 juillet
 - Forum régional; (Québec), Ottawa, ON

Congrès des Peuples autochtones
- 17 juin
 - Atelier national; Ottawa, ON

Ralliement national des Métis
- Janvier - juin
 - Ralliement national des Métis, journaux et sondage en ligne

Association des femmes autochtones du Canada
- 14 juin
 - Atelier avec des représentantes de partout au Canada; Ottawa, ON

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Dialogues dirigés par des organisations autochtones régionales ou locales

Les rapports des différents dialogues énumérés ci-dessous, tels que résumés par les organisations autochtones nationales qui les ont mis sur pied, sont disponibles sur notre site Web au **www.sgdn.ca/dialoguesautochtones**.

Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs (APC)

8-9 juin

Groupes de discussion; Big Cove, NB, Fredericton, NB

11-12 juillet

Atelier régional pour toutes les provinces maritimes; Halifax, NS

Union of New Brunswick Indians

Juillet – août

15 dialogues communautaires tenus : Fort Folly First Nation, Woodstock First Nation, St. Mary's First Nation, Tobique First Nation, Madawaska First Nation, Oromocto (à Woodstock) First Nation, Kingsclear First Nation, Eel Ground First Nation, Red Bank First Nation, Big Cove First Nation, Pabineau First Nation, Burnt Church First Nation, Batouche First Nation, Indian Island First Nation, Eel River Bar First Nation

Atelier provincial (Red Bank First Nation)

Federation of Saskatchewan Indian Nations

Juillet – août

12 dialogues communautaires tenus : Thunderchild First Nation, Agency Chiefs Tribal Council, Big River First Nation (Chef et Conseil), Witchekan Lake First Nation (Chef et Conseil), Pelican Lake First Nation (Chef et Conseil), James Smith First Nation (Camp d'été de la FSIN), Thunderchild First Nation (Chef et Conseil), Onion Lake First Nation (Chef et Conseil), Pelican Narrows (Camp d'été de la FSIN), Mistawasis First Nation (Chef et Conseil), English River First Nation (Patuanak, Camp d'été de la FSIN), FSIN Youth Assembly (Yorkton)

Dialogues locaux du Nord de la Saskatchewan

4 août

Discussion entre des représentants de la SGDN et de la English River First Nation; Patuanak, SK

3 août

Dialogue des jeunes : Conférence sur le mieux-être des jeunes, Ile-à-la-Crosse, SK

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Autres activités d'engagement
En parallèle avec nos dialogues de 2005, il y a eu un certain nombre d'activités complémentaires qui ont joué un rôle important dans l'élaboration en concertation des recommandations de la SGDN.

Atelier sur la nature des risques. En février 2005, nous avons convoqué un atelier sur la nature des risques associés au combustible nucléaire irradié. Parmi les 16 participants, il y avait des représentants de plusieurs secteurs, notamment des groupes environnementalistes, des universitaires, des représentants de l'industrie nucléaire, des dépositaires du savoir traditionnel autochtone, des représentants du gouvernement, des organismes de réglementation, ainsi que des citoyens intéressés. Le rapport de cet atelier est disponible au **www.sgdn.ca/discussions**.

Table ronde de la SGDN sur l'éthique. Cette Table ronde a continué à se réunir en 2005 et nous a aidé à expliciter et intégrer les aspects éthiques fondamentaux à nos évaluations et à nos recommandations. La Table ronde a peaufiné son Cadre éthique et social et a discuté des propositions de la SGDN en cours d'élaboration. Suite à leur examen, les membres de la Table ronde ont endossé la recommandation d'adopter la gestion adaptative progressive comme méthode de gestion pour les quantités existantes et engagées de combustible nucléaire irradié. Les rapports sont disponibles au **www.sgdn.ca/tableronde ethique**.

Comité consultatif international. La SGDN a continué à bénéficié des conseils informels et soutenus des membres d'un comité possédant une expérience et un prestige au niveau international, le juge Thomas Berger, M. Hans Blix et M. Gustav Speth. Se fondant sur leur expérience en matière de développement des ressources et d'inquiétudes de la part des Autochtones, d'environnement et d'énergie nucléaire, ils ont pris connaissance des documents de discussion et des recommandations formulées dans le ***Rapport d'étude préliminaire*** de la SGDN et ont émis leurs commentaires. Un résumé de ces commentaires est disponible au **www.sgdn.ca/comiteinternational**.

Ateliers, réunions et conférences ponctuels. Nous avons convoqué de petits ateliers et réunions pour explorer en détail certains aspects spécifiques et enjeux importants.

- La SGDN a continué à rencontrer des groupes sur demande et à faire des présentations sur l'étude, y compris sur la recommandation préliminaire. Par exemple, en 2005, nous avons rencontré les groupes suivants :
 - Deep River Science Academy
 - Durham Nuclear Health Committee

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

- Manitoba Institute of Management
- Action déchets nucléaires
- South Bruce Impact Advisory Committee
- La Table ronde de la Fondation Trudeau et du Sierra Club du Canada sur la gestion des déchets nucléaires.

- La SGDN a tenu l'industrie nucléaire au courant de son étude pendant l'année en participant à des réunions et conférences :
 - La SGDN a participé à des conférences et des séminaires nationaux organisés par l'Association nucléaire canadienne et la Société nucléaire canadienne en 2005, où elle a présenté plusieurs aspects de son étude et de sa recommandation préliminaire
 - Un membre de l'équipe d'évaluation de la SGDN, Tom Isaacs, a prononcé le discours W.B. Lewis à la Conférence de la Société nucléaire canadienne en juin 2005.
- La SGDN a participé à plusieurs forums sur les politiques gouvernementales en 2005, incluant entre autres une présentation sur le programme d'engagement de la SGDN à la Conférence canadienne sur le dialogue et la délibération, organisée par les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- La SGDN a continué à faire des présentations et à organiser des discussions dans les universités sur demande.

Information aux gouvernements. Nous avons donné de l'information à des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sur notre étude à mesure qu'elle progressait au cours de l'année.

- Nous avons convoqué des réunions et transmis des informations, au moyen de rapports d'avancement écrits et d'ateliers organisés, à des fonctionnaires et à des élus des gouvernements fédéral et provinciaux.
- Nous avons fourni régulièrement des rapports d'avancement aux maires des collectivités voisines des complexes nucléaires au moyen de présentations à la Canadian Association of Nuclear Host Communities et à des représentants d'autres groupes intéressés, tels que la Fédération des municipalités du nord de l'Ontario et des conseils municipaux.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

- Les membres du Parlement ont été tenus informés des activités de la SGDN par le ***Rapport annuel*** de la SGDN déposé au Parlement par le ministre de Ressources naturelles Canada. De plus, en programmant les activités d'engagement public de la SGDN dans des collectivités à travers le Canada, nous en avons informé les représentants des circonscriptions locales.

- Un des faits saillants en 2005 a été la présentation du ***Rapport d'étude final*** au ministre de Ressources naturelles Canada le 3 novembre 2005. Le ministre a déposé le rapport au Parlement le 4 novembre 2005.

- À la demande du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable, la SGDN a fait une présentation et a répondu aux questions sur les recommandations. La présentation est disponible au **www.sgdn.ca/presentationedd**.

Réunions internationales. Au cours de 2005, la SGDN a participé à un certain nombre de réunions internationales, qui lui ont permis d'échanger avec d'autres juridictions des informations et des résultats de recherche sur les méthodes de gestion.

- En octobre 2005, la SGDN fut invitée à faire des présentations au United Kingdom House of Lords Science and Technology Committee, au All Party Parliamentary Group on Nuclear Energy et à un certain nombre de ministres et agences du Royaume-Uni, dans le cadre de réunions organisées par le haut-commissariat canadien.

- Nous avons continué à participer aux activités de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire : Comité sur la gestion des déchets radioactifs, Forum for Stakeholder Confidence (Réunions d'affaires et atelier espagnol) et Atelier AMIGO.

- Nous avons aussi étudié les aspects sociaux de la gestion des déchets radioactifs en participant au projet international CARL (Projet de recherche en sciences sociales sur les effets de la participation des intervenants dans le processus décisionnel concernant la gestion des déchets radioactifs).

- La SGDN a continué à échanger avec les organisations équivalentes dans d'autres pays lors de rencontres semestrielles.

- La SGDN a participé à des conférences internationales au Japon, en Écosse, en Angleterre, en France et aux USA, où il y eut des présentations sur les aspects sociaux et techniques de l'étude et sur les recommandations de la SGDN et où des informations additionnelles furent obtenues sur l'état d'avancement des travaux en gestion de combustible irradié sur le plan international.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT : UNE REVUE DE L'ANNÉE

Maintien des communications

La SGDN a lancé un certain nombre d'activités de communications en 2005 en complément du dialogue public.

Le site Web de la SGDN été le principal moyen utilisé pour mettre à la disposition du public notre documentation, nos rapports techniques et nos documents de discussion. Nous avons fait rapport régulièrement de nos activités en affichant des bulletins de nouvelles, textes de discours et un calendrier des événements à venir. À la demande du Comité consultatif de la SGDN et de son Conseil d'administration, les comptes rendus de leurs réunions ont été affichés sur le site Web. Les visiteurs du site Web ont fait des présentations et ont répondu à des sondages.

Les documents imprimés ont aussi joué un rôle important dans nos communications. Nous avons poursuivi la distribution de notre deuxième document de discussion, ***Les choix et leurs implications***. Nous avons publié notre ***Rapport d'étude préliminaire*** et notre ***Rapport d'étude final*** ainsi que les documents associés à chacun de ces rapports.

Tous les documents principaux de la SGDN ont été publiés en français et en anglais. En consultation et partenariat avec les organisations autochtones, certains documents ont été traduits en langues autochtones, dont le cri, le saulteux-cri et l'ojibway. Un résumé de notre ***Rapport d'étude final*** est en voie d'être traduit en plusieurs langues autochtones.

La présence de la SGDN dans les médias a augmenté en 2005, avec la publication du ***Rapport d'étude préliminaire*** en mai et du ***Rapport d'étude final*** en novembre. Suite à la publication du ***Rapport d'étude préliminaire***, nous avons lancé une campagne publicitaire pour faire connaître le document. Au moyen d'annonces dans les quotidiens nationaux et les principaux quotidiens en Ontario, au Québec et en Saskatchewan, nous avons fait connaître notre document et lancé une invitation au public de faire des commentaires sur le document et nos recommandations préliminaires. La présidente et le personnel de la SGDN ont participé à des entrevues dans la presse écrite et électronique aux niveaux national et régional, sur demande, pendant toute l'année. Les documents ont aussi fait l'objet d'éditoriaux, de présentations de points de vue de la part d'intervenants et de représentants élus, ainsi que d'un certain nombre de lettres aux éditeurs. Nous avons également continué à publier et distribuer des bulletins de nouvelles pendant toute l'année.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉTUDE

L'année 2005 était la troisième et dernière année de l'étude par la SGDN des méthodes de gestion à long terme pour le combustible nucléaire irradié. La présentation du ***Rapport d'étude final*** au gouvernement fédéral en novembre a mis un terme à la première phase du mandat de la société.

Ce chapitre met en lumière quelques réflexions rétrospectives concernant les réalisations qui ont mené à l'accomplissement du mandat confié à la SGDN de par la Loi et les objectifs que nous nous étions fixés au départ concernant les opérations de la SGDN.

En tout premier lieu, la SGDN a satisfait aux importantes exigences définies dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*).
En terminant notre étude en 2005, nous avons respecté l'obligation que nous imposait la Loi de réaliser une évaluation comparative des méthodes de gestion et de faire participer le grand public et les Peuples autochtones. Nous avons présenté une méthode de gestion privilégiée au gouvernement pour qu'il la prenne en considération. Nous avons intégré à notre ***Rapport d'étude final*** les commentaires indépendants du Comité consultatif et un résumé des commentaires issus de nos activités d'engagement public. Nous avons présenté notre ***Rapport d'étude final*** au ministre de Ressources naturelles Canada avant la date limite prescrite par la Loi et l'avons mis à la disposition du public en même temps. Le ***Rapport d'étude final*** donne un compte rendu détaillé de la façon dont nous nous sommes acquittés des exigences précises formulées dans la *LDCN* concernant l'étude et le rapport qui devait être produit.

La SGDN a cherché à élaborer, de concert avec les Canadiens, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada.
Nous avons mis sur pied un processus conçu pour que les spécialistes et les citoyens, ensemble, nous aident à prendre les décisions nécessaires. Les spécialistes nous ont fourni les éléments d'information qui ont constitué le fondement de l'étude, permettant une meilleure compréhension des solutions techniques qui se présentaient à nous. Le cadre social et éthique est issu de notre dialogue avec les citoyens, qui ont identifié les exigences et valeurs prépondérantes qui devaient guider la sélection d'une méthode de gestion appropriée pour le Canada. C'est ce travail en concertation qui nous a fait donné une vision commune des éléments qui devaient former la base de nos recommandations. Notre conclusion a vraiment été le produit d'un effort de collaboration.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉTUDE

L'étude était accompagnée d'un dialogue ininterrompu avec les Canadiens, qui ont apporté des orientations, une validation et des commentaires à chacune de ses phases.
Dès le départ, nous étions décidés à "réfléchir tout haut" à chaque phase de notre étude. Notre volonté de dialoguer a profondément influencé et orienté notre plan de travail. Chacune des phases présentait des occasions d'engager le public sur la base des documents de discussion que nous produisions. Ces documents de discussions révélaient nos conclusions et propositions, lesquelles étaient soumises à un examen public. Selon ce processus, nous sollicitions des orientations pour les phases subséquentes de nos travaux. De cette façon, les aspects nécessitant des recherches, la méthodologie d'évaluation et ses résultats, ainsi que les points de décision clés, ont fait l'objet d'un examen, de discussions et d'une validation avant que nous nous engagions dans la voie stratégique suivante. Du début à la fin, l'étude de la SGDN a été un dialogue constructif avec les citoyens- permettant d'évaluer des idées, de sensibiliser et de favoriser la discussion des options.

Nous avons entendu et pris en considération une grande diversité de points de vue.
Tous nos dialogues étaient conçus de façon à susciter une grande diversité de points de vue et à créer un engagement dans le vrai sens du mot. Tout au long de l'étude, nous avons cherché à créer des situations qui favoriseraient un dialogue entre les participants, qui écouteraient ce que les autres auraient à dire et en tiendraient compte.

Nous avons suscité des discussions avec le grand public et les Peuples autochtones du Canada et nous avons cherché à comprendre les valeurs qu'ils souhaitaient voir se refléter dans nos recommandations. Nous avons consulté les citoyens de collectivités qui savaient ce que c'était que de vivre et travailler près d'installations nucléaires, ainsi que ceux qui s'étaient engagés à fond sur cette question, qui ont étudié les enjeux du nucléaire et qui ont participé aux discussions sur ce sujet. Nous avons sollicité la participation de spécialistes qui pouvaient nous aider à étudier certains aspects de la gestion des déchets nucléaires.

Nous avons cherché à concevoir un programme innovateur d'engagement public. Pour certains dialogues, on invitait tous ceux qui étaient intéressés. D'autres regroupaient des personnes statistiquement représentatives de la population. Nous avons aussi favorisé un dialogue exhaustif sur tous les éléments de l'étude, dialogue conçu, mis en œuvre et documenté par les organisations autochtones locales, régionales et nationales.

Nous avons cherché à rendre l'accès possible au dialogue via différents médias, avec des échanges de personne à personne et des communications sur Internet. La publication des documents de discussion était bien publicisée. Les séances d'information et de discussion et les journées portes ouvertes faisaient l'objet d'une publicité pour mousser la participation. Nous avons répondu de façon positive aux demandes de soutien financier pour permettre l'étude par les participants et l'examen par une tierce partie. Chaque composante de nos activités de consultation a joué un rôle important dans notre programme d'engagement des Canadiens.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉTUDE



RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉTUDE

L'objectif de notre programme d'engagement était d'entendre et de comprendre une vaste gamme de points de vue sur les enjeux – et non pas d'atteindre certains chiffres pour le nombre de personnes consultées. Cependant, nous aurions tort de ne pas souligner le grand nombre de Canadiens qui ont consacré du temps à faire part de leur expériences, expertise et points de vue concernant nos travaux. L'étude a été influencée par un nombre représentatif de Canadiens qui ont participé à nos travaux et aidé à formuler notre recommandations.

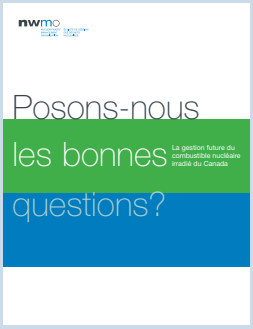
La grande majorité des participants n'étaient pas affiliés à l'industrie ou à un groupe organisé. Ils ont assisté à plus de 120 séances d'information et de discussion, que nous avons convoquées dans chaque province et territoire. Ils ont participé aux journées portes ouvertes et nous ont rencontré dans les collectivités voisines de complexes nucléaires. Ils ont participé aux dialogues nationaux avec les citoyens, d'une journée entière, qui ont été tenus dans 12 endroits au pays. Nous sommes entrés en partenariat avec six organisations autochtones nationales et neuf organisations régionales et locales pour connaître les points de vue de leurs membres. Ces dialogues, conçus, mise en œuvre et documentés par leurs propres organisations, ont permis à 2 500 Autochtones de contribuer à notre étude. Nous avons aussi sondé l'opinion des Canadiens au moyen de groupes de discussion et de trois rondes de recherche quantitative, chacune rejoignant 2 600 personnes représentatives du grand public. Nous avons invité des Canadiens intéressés à faire des commentaires sur nos recommandations en participant à des séances de discussion d'une journée et demie dans cinq provinces. Plusieurs ont fait des présentations verbales ou écrites ou ont communiqué avec nous par le moyen de dialogues sur Internet. Quelque 500 spécialistes de disciplines techniques et des sciences naturelles et sociales ont contribué à notre étude. D'autres ont participé à des ateliers, réunions, dialogues et sondages sur Internet.

Nous estimons à plus de 18 000 en tout le nombre de citoyens d'un océan à l'autre qui ont participé directement aux discussions.

Plus de 50 000 personnes ont manifesté leur intérêt pour notre étude en visitant notre site Web. Ce dernier a connu un accroissement d'activité au cours de la période d'étude, atteignant un sommet en mai 2005, suite à la publication de notre proposition de recommandation.

Plusieurs ont demandé de recevoir nos documents imprimés. En 2005, nous avons répondu à de telles demandes en distribuant 2 900 copies du ***Rapport d'étude préliminaire*** et 3 000 copies du ***Rapport d'étude final***. Ces rapports étaient aussi disponibles pour téléchargement à partir du site Web de la SGDN.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE : UN PROCESSUS ITÉRATIF



En novembre 2003, la SGDN publiait son premier document de discussion. Dans ***Posons-nous les bonnes questions ?***, nous invitions le public à émettre des commentaires sur les enjeux et les questions dont il fallait traiter dans l'étude, en préparation de l'évaluation que nous ferions des différentes méthodes pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada.

- Rencontres de personne à personne
- Lettres et présentations
- Dialogues autochtones
- Exploration de concepts clés
- Atelier sur le savoir traditionnel
- Exploration de méthodes techniques
- Exploration de scénarios pour le futur
- Table ronde sur l'éthique
- Atelier sur le dialogue avec les collectivités voisines des complexes nucléaires
- Dialogues autochtones
- Atelier sur le développement durable
- Atelier sur la science et la technologie
- Recherche sur les attitudes du public
- Présentations aux représentants politiques

Environ 70 documents ont été commandés sur les sujets suivants :

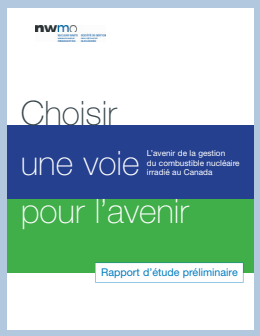
- Aspects sociaux et éthiques
- Santé et sécurité
- Sciences et environnement
- Facteurs économiques
- Méthodes techniques
- Études conceptuelles et coûts estimatifs de différentes méthodes de gestion
- Institutions et réglementation



En septembre 2004, la SGDN publiait son deuxième document de discussion. ***Les choix et leurs implications*** s'inspirant des discussions et des commentaires émis sur notre premier document. On y sollicitait des commentaires sur notre analyse préliminaire des trois méthodes de gestion qui devaient être étudiées en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

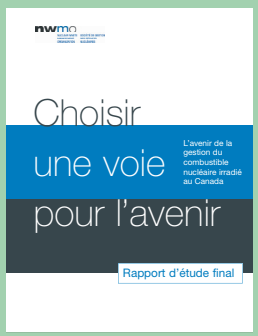
- Dialogue national avec les citoyens
- Lettres et présentations
- Ateliers de dialogue
- Dialogues autochtones
- Forum des jeunes
- Recherche sur les attitudes du public
- Ateliers et réunions sur demande
- Présentations à des représentants politiques
- Document sur l'évaluation préliminaire

LE PROCESSUS D'ÉTUDE : UN PROCESSUS ITÉRATIF



En mai 2005, la SGDN publiait ses recommandations et les plans de mise en œuvre qu'elle proposait, pour examen et commentaires. Le ***Rapport d'étude préliminaire – Choisir une voie pour l'avenir*** comprenait une évaluation comparative poussée de quatre méthodes de gestion, dont la méthode que nous recommandions, la gestion adaptative progressive.

- Séances publiques d'information et de discussion
- Lettres et présentations
- Dialogues autochtones
- Dialogues sur Internet
- Atelier sur la nature des risques
- Ateliers de dialogue
- Réunions et ateliers avec les collectivités voisines de complexes nucléaires
- Table ronde sur les politiques publiques
- Présentations à des représentants politiques
- Recherche sur les attitudes du public
- Journées portes ouvertes
- Ateliers et réunions sur demande
- Document sur l'évaluation comparative des coûts, avantages et risques
- Étude supplémentaire sur les risques



En novembre 2005, la SGDN publiait son ***Rapport d'étude final*** et le présentait au ministre de Ressources naturelles Canada. ***Choisir une voie pour l'avenir*** présente notre évaluation comparative finale des méthodes de gestion, ainsi que nos recommandations. Le rapport comprend aussi un résumé des commentaires reçus du public sur les différentes méthodes et les commentaires indépendants du Comité consultatif sur les études et la méthode recommandée.

- Ateliers de dialogue
- Lettres et présentations
- Dialogues autochtones
- Ateliers avec les collectivités voisines de complexes nucléaires
- Forum des Aînés
- Forum public en ligne
- Recherche sur les attitudes du public
- Ateliers et réunions sur demande
- Journées portes ouvertes
- Présentation à des représentants politiques

RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉTUDE

La SGDN a mis à profit le meilleur des connaissances à ce jour dans son analyse et son processus de discussion.

La Loi nous obligeait à comparer les risques, les coûts et les avantages des solutions de gestion fondées sur trois méthodes techniques : l'évacuation géologique en profondeur dans le Bouclier canadien; l'entreposage centralisé en surface ou souterrain; et l'entreposage sur les sites des complexes nucléaires. En plus, nous avons élaboré et évalué une quatrième méthode, la gestion adaptative progressive. Nous avons consacré des efforts considérables à concevoir un cadre d'évaluation qui nous permettrait de réaliser une évaluation comparative exhaustive et équilibrée d'une vaste gamme de coûts, avantages et risques associés aux quatre options, dans notre recherche d'une solution de gestion appropriée pour le combustible nucléaire irradié au Canada.

Notre évaluation des options a bénéficié d'une large base de recherches techniques, financières et d'ingénierie effectuées au Canada et dans le monde depuis 50 ans. Nous avons fait usage des connaissances à la fine pointe dans l'évaluation des méthodes de gestion et dans l'élaboration de notre recommandation. Notre mise au point d'un cadre d'évaluation et notre analyse des options ont été aidées par les contributions d'une grande diversité de spécialistes et de consultants internationaux et par un processus d'examen par une tierce partie des travaux que nous avions commandés.

Par les contributions des spécialistes et des citoyens, nous avons cherché à élaborer une recommandation qui serait socialement acceptable, techniquement sûre, respectueuse de l'environnement et financièrement viable. Ces éléments de base du développement durable se retrouvent dans les documents conceptuels que nous avons commandés, comme première étape dans la mise sur pied d'une base d'information pour notre étude. Ces documents traitaient de sujets tels que la santé et la sécurité, les sciences et l'environnement, les aspects sociaux et éthiques, les aspects financiers et les méthodes techniques. Nous avons exploré des principes directeurs et les questions reliées aux institutions et à la réglementation. Notre base d'information s'est élargie avec la contribution du grand public et des Autochtones, qui partageaient leurs connaissances et identifiaient d'autres besoins d'information.

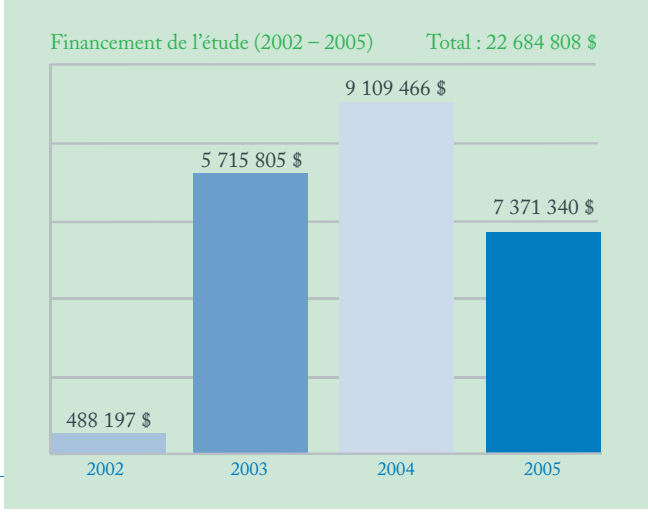
Notre étude reflète les contributions des nombreux Canadiens qui y ont participé. Nos recommandations tiennent compte des points de vue, valeurs et priorités exprimés par les participants au processus.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉTUDE

Les aspects éthiques et sociaux ont revêtu une grande importance dans notre évaluation des options. Nous avons demandé aux citoyens d'identifier les valeurs et les principes qui devaient constituer la base de notre analyse. Notre compréhension des attentes de la société a été augmentée par un dialogue constant. La Table ronde sur l'éthique a permis d'expliciter les aspects éthiques de l'élaboration et la mise en application du cadre analytique, et d'en assurer la prise en compte systématique.

La SGDN a accordé une grande importance à la gouvernance et à l'imputabilité de ses opérations. Notre étude a pris place entre l'automne 2002 et l'automne 2005. Dès le départ, nous avons entrepris d'établir des pratiques de gouvernance saines et des lignes de conduite et procédures appropriées à notre mandat. Elles constituent la fondation à partir de laquelle la SGDN évoluera avec les changements à son mandat. Notre Conseil d'administration, notre Comité consultatif et nos opérations internes ont été guidés par nos obligations en vertu de la *LDCN*. Nous avions toujours à l'esprit l'énoncé de notre vision, de notre mission et de nos valeurs, adopté peu après la mise sur pied de notre Société.

Les entreprises exploitant l'énergie nucléaire, Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB ont mis à disposition plus de 24 millions $ pour réaliser l'étude d'une durée de trois ans. De ce montant, nous avons dépensé 22,6 millions $ entre octobre 2002 et décembre 2005. La Société était consciente de ses responsabilités et de la nécessité de rendre compte de ces ressources considérables. Ces dispositions financières nous ont permis de concrétiser notre vision de nos programmes d'engagement et d'analyse pour l'étude que nous devions mener à terme.



REGARD SUR L'AVENIR

À l'automne 2005, la SGDN a commencé la préparation de son plan d'affaires pour 2006, une période de transition au cours de laquelle le gouvernement du Canada examinera le ***Rapport d'étude final*** et décidera de la façon d'y donner suite.

La SGDN n'entreprendra pas la prochaine phase de son mandat avant que le gouvernement ait pris une décision concernant une méthode de gestion. Pendant ce temps, nous nous conformerons à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) et nous nous préparerons à la mise en œuvre. Les activités de sélection d'un site et de mise en œuvre ne commenceront pas avant que le gouvernement ait pris une décision.

Un résumé de notre plan de travail pour 2006 est donné ci-dessous.

Voir à nous conformer à la Loi

Maintien de nos obligations en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*)

La *LDCN* impose un certain nombre de responsabilités à la SGDN. Par exemple elle l'oblige à faire rapport de ses activités en présentant un rapport annuel au gouvernement, lequel est déposé au Parlement. Cela constitue une importante composante de notre reddition de comptes au public. Nous devons continuer de satisfaire à nos obligations de diligence raisonnable reliée à la gouvernance et à la surveillance constante de la SGDN par le ministre de Ressources naturelles Canada.

De plus, certaines stipulations spécifiques de la *LDCN* encadrent notre plan de travail pour 2006. Dans son premier rapport annuel après la décision du gouvernement, la SGDN doit présenter des renseignements financiers détaillés sur la méthode de gestion, le coût total, les garanties financières, le budget prévu pour la prochaine année fiscale, la formule utilisée pour calculer ce montant et la somme du dépôt requis de la part de chaque propriétaire de déchets nucléaires dans son fonds en fiducie pour ses déchets de combustible nucléaire. Ces deux derniers aspects seront sujets à l'examen du ministre de Ressources naturelles Canada.

Pendant l'examen par le gouvernement en 2006 de notre étude et de nos recommandations, la SGDN apportera un soutien sur demande sous la forme de présentations aux fonctionnaires, aux membres du Parlement et aux comités permanents.

REGARD SUR L'AVENIR

Responsabilités de gouvernance d'entreprise

La SGDN continue d'avoir des responsabilités opérationnelles et de gouvernance en 2006. Les membres du Conseil d'administration et les entreprises membres se réuniront régulièrement et exerceront une surveillance de l'entreprise. Le Comité consultatif continuera aussi à se réunir. La SGDN maintiendra ses fonctions de présentations de rapports.

Nous nous préparerons également à la transition de la Société vers une agence qui verra à la mise en œuvre de la méthode choisie par le gouvernement. Le Conseil d'administration et les entreprises membres entreprendront une étude pour s'assurer qu'un cadre approprié de gouvernance, ressources, politiques et procédures sera en place pour la mise en œuvre de la méthode de gestion. Le Conseil et les entreprises membres réviseront les règlements généraux de la SGDN et la convention entre les membres pour qu'ils reflètent le changement d'orientation et de responsabilités légales relié à la mise en œuvre. La présidente dirigera une étude de l'organisation pour s'assurer que la SGDN a les expertises et les capacités requises pour assumer ses responsabilités. Le Conseil et la présidente s'assureront que les politiques, les méthodes et les contrôles internes de la SGDN sont conçus pour permettre une gestion de la mise en œuvre en accord avec les pratiques exemplaires. Le Conseil étudiera également ce qui pourrait être la composition la plus approprié du Comité consultatif en vue des premières étapes de la mise en œuvre.

Viser un état de préparation

Maintien des rapports établis

Au cours de cette période de transition, la SGDN maintiendra ses communications externes. Notre site Web demeurera un important outil de communication. Nous continuerons à afficher des bulletins de nouvelles et des rapports d'avancement pour tenir le public au courtant de nos activités. Les recherches et la documentation reliées à l'étude, ainsi que les présentations, resteront affichées sur le site Web.

Les communications seront importantes pour nous permettre de maintenir les rapports établis avec l'ensemble des groupes d'intérêts que nous avons appris à connaître au cours de notre étude. Nous chercherons à répondre aux demandes de réunions et de présentations. Nous continuerons également à prendre connaissance des présentations et commentaires venant du public et à en tenir compte dans notre préparation à la mise en œuvre de la méthode choisie par le gouvernement.

REGARD SUR L'AVENIR

Approfondir les connaissances; faire le bilan des leçons apprises

2006 constitue une occasion de réflexion et d'examens – pour tirer parti de toute l'information disponible pour éclairer la mise en œuvre. Alors que nous nous préparons à la phase importante suivante de nos travaux, la période de transition nous donnera le temps de faire le bilan de ce qui a été le plus efficace et de ce qui pourrait permettre des améliorations dans l'avenir.

Dans sa recherche des pratiques exemplaires et de l'amélioration constante, la SGDN entreprendra une étude des outils d'engagement public utilisés jusqu'à présent et décidera de ceux qui seront les plus appropriés dans l'avenir. Nous examinerons les commentaires émis par les Canadiens en vue d'améliorer nos façons de faire et d'interagir. Nous réexaminerons également la structure de notre site Web et chercherons des occasions d'amélioration.

La SGDN a l'intention de tenir compte des recommandations spécifiques faites par le Comité consultatif dans son rapport final sur notre étude. Enfin, nous continuerons à suivre l'évolution des exigences réglementaires qui auront une incidence sur la façon dont nous réaliserons nos évaluations de sûreté et environnementales dans les étapes futures de nos travaux.

La SGDN a beaucoup à apprendre des expériences vécues dans la sélection de sites et l'exploitation d'installations nucléaires et d'autres grands projets au Canada et à l'étranger. Notre examen des grands enjeux et des pratiques exemplaires en matière d'engagement public, de participation au niveau local et de prise de décisions en concertation nous permettra d'agir rapidement et avec décision dans la mise en œuvre de la méthode choisie par le gouvernement pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Nous continuerons également à faire un suivi des recherches. Cela nous apportera un éclairage qui favorisera l'élaboration future de plans de mise en œuvre et d'un processus de sélection d'un site. Notre participation dans les échanges internationaux sur la recherche sociale nous tiendra au courant des meilleurs mécanismes en matière d'engagement public et de consultation des parties prenantes. Nous nous tiendrons aussi au courant des développements dans les aspects scientifiques, d'ingénierie et environnementaux des technologies de gestion des déchets. Ces activités nous permettront d'identifier des domaines où des recherches additionnelles sont requises.

L'ensemble de nos activités au cours de cette période de transition nous aidera à développer et à maintenir la base que nous construisons pour la mise en œuvre et nous permettra d'amorcer la deuxième phase de notre mandat sans délai indu suite à la décision du gouvernement.

Le Comité consu

Les fonds en fidu

Profil de la sociét

Le Comité consultatif >
Les fonds en fiducie >
Profil de la société >

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige que le Comité consultatif prenne connaissance de l'étude et des propositions de gestion de la SGDN et lui fasse des observations écrites à ce sujet. La SGDN est tenue de présenter les observations du Comité au ministre de Ressources naturelles Canada et de les rendre publiques.

LE COMITÉ CONSULTATIF

Fonctionnement

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) exige qu'un Comité consultatif de la SGDN soit mis sur pied pour étudier certains aspects spécifiques des plans et activités de la SGDN et présente des observations à ce sujet. Conformément aux prescriptions de la *LDCN*, le Conseil d'administration de la SGDN a mis sur pied un Comité consultatif à l'automne 2002. La composition du Comité est présentée à page 61.

En plus du rôle que lui impose la Loi, le Comité consultatif s'est engagé à fournir encadrement et conseils à la SGDN sur ses travaux de façon continue pour s'assurer qu'elle adopte les meilleurs processus possibles.

Dans le cadre de ses obligations en vertu de la *LDCN*, le Comité consultatif se réunit régulièrement en séances à huis clos sans la présence de la SGDN, pour délibérer et préparer ses commentaires indépendants sur les activités de la SGDN. Pour se préparer à formuler leurs observations, les membres du Comité consultatif ont convenu de tenir des réunions régulières avec la direction de la SGDN pour recevoir des rapports d'avancement sur les activités de la SGDN.

- Le Comité demande à la SGDN de tenir ses membres au courant de l'état d'avancement de l'étude et des activités de la Société. La SGDN fait rapport oralement au Comité concernant ses activités à chaque réunion du Comité. De plus, la SGDN présente des rapports mensuels sur ses travaux et des rapports hebdomadaires sur les activités des autres juridictions.

- Les membres du Comité font part à la SGDN des questions et des enjeux sur lesquels ils souhaitent avoir des informations pour leur permettre de faire des observations sur le plan de travail de la *LDCN*. Les membres du Comité traitent d'un grand nombre de questions sociales et techniques dans leurs discussions avec la SGDN.

- Le président du Comité consultatif a un accès direct aux délibérations du Conseil d'administration lors de chacune de ses réunions, ce qui permet à la fois au Conseil et au Comité d'être bien informés de leurs points de vue respectifs. Chaque année, les membres du Conseil d'administration et du Comité consultatif échangent des points de vue de façon informelle.

Pour fournir ses conseils à la SGDN concernant ses travaux, le Comité se réunit régulièrement avec la SGDN pour discuter à fond du plan de travail et des constatations de cette dernière. Le Comité suit de près les travaux de la SGDN, en fait constamment l'étude et offre des commentaires constructifs pour qu'elle puisse en tenir compte pendant le déroulement des activités. Forts de leur expérience des gouvernements fédéral et provinciaux, de la politique municipale, du milieu universitaire, des activités communautaires, des organismes sans but lucratif et du secteur privé, les membres du Comité s'acquittent consciencieusement de leur tâche. Par exemple, le Comité consultatif :

- Prodigue des conseils à la SGDN quant à la portée, l'objet et la structure des plans d'engagement de la population en vue de s'assurer que les points de vue du public et des groupes d'intérêts sont pris en compte et intégrés de façon

LE COMITÉ CONSULTATIF

équilibré dans les rapports, les propositions et les plans de la SGDN.

- Délègue des observateurs à certaines séances de dialogue public pour entendre de première main les commentaires qui y sont formulés;
- Aide la SGDN à s'assurer que ses processus sont de qualité et qu'ils sont ouverts, transparents, complets et solides; et
- Émet régulièrement des commentaires sur la manière dont la SGDN s'acquitte de ses responsabilités.

Le Sous-comité sur la participation autochtone, établi par le Comité, a le mandat de surveiller et orienter la mise en œuvre par la SGDN de son programme d'engagement des Peuples autochtones. Le Sous-comité offre des conseils à la SGDN dans l'élaboration de ses plans d'engagement, reçoit des rapports sur l'état d'avancement des projets lancés par la SGDN et passe en revue les résultats des dialogues autochtones. Les membres du Sous-comité s'assurent que les contributions sur le savoir traditionnel autochtone sont intégrées aux travaux de la SGDN. Sont membres de ce Sous-comité l'Honorable David Crombie (Président du Comité consultatif), M. Donald Obonsawin et M. Frederick Gilbert.

À la demande des membres du Comité consultatif, un procès-verbal est rédigé de chacune de ses réunions et est affiché sur le site Web de la SGDN au **www.sgdn.ca/comiteconsultatif**. Des renseignements sur la composition du Comité sont également affichés sur le site Web.

Le Comité consultatif continuera à prodiguer des conseils à la SGDN et aura d'importantes responsabilités en vertu de la *LDCN* dans la prochaine phase d'activités de la SGDN. Plus précisément, la *LDCN* oblige le Comité consultatif à étudier les rapports triennaux que la SGDN doit présenter au ministre de Ressources naturelles Canada au cours des années qui suivront la décision du gouvernement concernant une méthode de gestion, et à formuler des observations à ce sujet.

À mesure que le travail de la SGDN passera de l'étude à la mise en œuvre, il deviendra nécessaire de revoir la composition du Comité consultatif pour qu'y soient représentés les dépositaires des connaissances, de l'expertise et des perspectives appropriées.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) oblige le Comité consultatif à prendre connaissance des rapports triennaux que la SGDN doit préparer et présenter au ministre de Ressources naturelles Canada et à faire part de ses observations par écrit.

La *LDCN* stipule que, dans ses observations sur les rapports triennaux de la SGDN, le Comité consultatif doit passer en revue les activités de cette dernière au cours des trois années précédentes, notamment les résultats de ses consultations publiques et de son analyse de toutes incidences socioéconomiques notables de ses activités.

Le Comité consultatif doit faire part de ses observations sur les plans stratégiques quinquennaux et les budgets de la SGDN pour la mise en œuvre de la méthode de gestion choisie par le gouvernement fédéral.

La SGDN doit présenter les observations du Comité au ministre et les rendre publiques.

LE COMITÉ CONSULTATIF

Activités en 2005

En 2005, le Comité consultatif a tenu neuf réunions officielles. Les membres du Comité se sont également réunis en séances privées et ont participé à des discussions informelles et à des appels conférence entre les réunions.

Responsabilités légales

Une bonne partie des délibérations du Comité consultatif en 2005 ont porté sur la meilleure façon pour lui de s'acquitter des obligations que lui impose la *LDCN* de préparer des observations indépendantes sur l'étude de la SGDN et les solutions de gestion qu'elle propose. Les membres du Comité étaient conscients d'avoir à préparer ces observations de façon indépendantes comme partie de leurs activités en 2005.

- Les membres du Comité ont consacré beaucoup de temps à délibérer en vue de la formulation d'observations indépendantes. De nombreuses réunions à huis clos ont été tenues pour permettre des discussions privées entre les membres en l'absence du personnel et de la direction de la SGDN.

- Le Comité a demandé à la direction de la SGDN de lui faire régulièrement des présentations et des rapports d'avancement sur les analyses en vue de l'évaluation des méthodes de gestion. La SGDN a présenté ses plans de travail relatifs à l'évaluation des solutions de gestion au Comité consultatif pour fins d'examen et de commentaires. De plus, le Comité a rencontré les membres de l'équipe d'évaluation afin d'étudier leur méthodologie et d'examiner les résultats de l'évaluation préliminaire des options.

- Les membres ont continué à suivre l'évaluation par la SGDN des méthodes de gestion à chaque phase de l'analyse et de la consultation publique, ainsi que les processus méthodologiques à la base de cette analyse. Alors que la SGDN poursuivait son analyse en 2005, les membres du Comité ont examiné les conclusions de l'évaluation comparative des coûts, avantages et risques des méthodes de gestion ainsi que les études commandées par la SGDN concernant les différentes façons possibles de tenir compte des incidences socioéconomiques. Le Comité a continué à faire un suivi de la façon dons la SGDN tenait compte des aspects sociaux et éthiques dans son étude et à formuler des avis à ce sujet.

- La SGDN a informé le Comité consultatif de l'élaboration de la méthode qu'elle allait recommander, la gestion adaptative progressive. Les membres du Comité ont à l'occasion exprimé le souhait d'avoir certains renseignements de la part de la SGDN et lui ont posé des questions concernant l'étude des méthodes de gestion.

- Le Comité a demandé des présentations et des rapports d'avancement réguliers sur les résultats de l'engagement du public et des Peuples autochtones. La SGDN a régulièrement organisé à l'intention des membres du Comité consultatif des séances d'information destinées à les tenir au fait des commentaires reçus dans le cadre des dialogues publics, réunions et présentations du public. Le Sous-comité sur la participation autochtone a passé en revue les commentaires issus du dialogue institué par les organisations

LE COMITÉ CONSULTATIF

autochtones et a fourni conseils et orientations à la SGDN sur ses processus d'engagement. Le Comité et la SGDN ont cherché de concert la meilleure façon de tenir compte de ces commentaires dans l'élaboration d'une méthode de gestion.

- Le Comité consultatif a continué à suivre l'évaluation de l'opinion publique et a assisté à des séances d'information sur la méthodologie et les résultats de la recherche effectuée par les consultants qui ont effectué les sondages.

- En plus d'assister à des séances d'information régulières organisées par la SGDN sur les commentaires du public, certains membres du Comité ont assisté à des activités d'engagement public de la SGDN pour prendre connaissance des différents enjeux, inquiétudes et suggestions.

- Le Comité consultatif a continué à recevoir des présentations par des invités afin de bien comprendre la diversité des points de vue sur la gestion à long terme du combustible irradié.

Le Comité consultatif a participé à des réunions avec Ressources naturelles Canada, le ministère fédéral auquel la SGDN doit répondre. En janvier 2005, un membre du Comité s'est joint à la SGDN lors d'une réunion avec le ministre et a rendu compte de la manière dont le Comité s'acquittait de son mandat en vertu de la *LDCN*. Le Comité consultatif a écrit au ministre en mars 2005 pour lui faire part de ses propres réflexions sur les activités de la SGDN au cours de l'année précédente. Le personnel de Ressources naturelles Canada a convoqué une réunion avec le Comité consultatif en mars 2005 pour recevoir un rapport d'avancement sur la façon dont le Comité s'acquittait de son mandat. En novembre 2005, le président du Comité a présenté au ministre de Ressources naturelles Canada les observations du Comité consultatif sur l'étude de la SGDN, en même temps que cette dernière présentait sont ***Rapport d'étude final***.

Le président du Comité consultatif a fait une présentation en novembre au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable. D'autres membres du Comité consultatif ont présenté le point de vue du Comité sur l'étude de la SGDN lors de réunions publiques et de conférences.

Rôle de conseiller de la SGDN

Tout au long de l'année 2005, le Comité consultatif a continué de fournir des avis et des conseils à la SGDN sur ses processus.

- À la demande de la SGDN, le Comité consultatif a fourni des conseils sur la structure du plan de travail de la SGDN, afin de faire le meilleur usage possible de la troisième année de notre étude.

- La SGDN a sollicité l'avis du Comité sur la portée, l'objet et la structure des plans d'engagement de la population et des Peuples autochtones visant à permettre un examen public exhaustif de la recommandation de la SGDN et du ***Rapport d'étude préliminaire***. Les membres ont continué à jouer un rôle actif en conseillant la SGDN sur son processus d'engagement des Peuples autochtones aux niveaux national, régional et local. Les membres ont endossé la convocation d'un Forum des Aînés et ont

LE COMITÉ CONSULTATIF

prodigué des conseils à la SGDN sur la préparation de cette activité, qui a eu lieu en août 2005.

- Tout au long de l'année, le Comité consultatif a fourni des conseils à la SGDN sur la documentation et les rapports reliés aux communications. La SGDN a demandé au Comité d'examiner son ***Rapport annuel***, son ***Rapport d'étude préliminaire*** et son ***Rapport d'étude final***, pour lui suggérer des améliorations quant à la clarté et au caractère complet et à la façon équilibré de présenter les conclusions de l'étude. La SGDN a demandé l'avis du Comité quant à la structure et au format des documents pour s'assurer qu'ils constitueraient des outils efficaces d'engagement public. Le Comité consultatif a examiné les documents pour s'assurer qu'ils présentaient de façon complète et exacte les activités de Comité et de la SGDN et donnaient un compte rendu équilibré et exhaustif des questions importantes soulevées par le grand public et les Peuples autochtones.
- Les délibérations du Comité en 2005 se sont terminées par une discussion tournée vers l'avenir avec la SGDN sur son plan de travail pour la prochaine année fiscale. Le Comité a discuté avec la SGDN du contenu du rapport qu'il avait présenté en septembre 2005, des recommandations du Comité sur les activités de la SGDN et, en particulier, des recommandations du Comité sur les activités de la SGDN au cours de la transition vers la phase de mise en œuvre qui allait suivre la décision du gouvernement.

Le Comité consultatif a publié une ***Matrice de suivi*** en 2005, laquelle avait été créée pour lui permettre de faire un suivi des activités de la SGDN. Ce document donne un compte rendu des contributions du Comité sur l'ensemble des sujets sur lesquels la SGDN avait demandé des conseils. Il identifie également des documents où le Comité a fait des suggestions ou présenté des demandes à la SGDN, ainsi que les réponses de cette dernière. La *Matrice de suivi* a constitué un outil pour le Comité lors de la préparation de ses observations écrites sur l'étude de la SGDN. Les membres du Comité ont demandé à la SGDN de publier le document pour faire ressortir la nature transparente des interactions entre la SGDN et le Comité consultatif au cours des trois années de l'étude. La *Matrice de suivi* du Comité consultatif peut être consultée sur le site Web de la SGDN au **www.sgdn.ca/matricecc**.

Rapport du Comité consultatif

Énoncé de janvier 2005 du Comité consultatif

Parmi les réalisations importantes du Comité consultatif en 2005, il faut mentionner la publication de son énoncé sur la façon dont il avait l'intention d'examiner l'étude de la SGDN et sa recommandation et de formuler des commentaires sur le sujet. En janvier, après avoir longuement réfléchi aux critères qu'il appliquerait, le Comité a publié un énoncé indiquant les aspects dont il tiendrait compte dans son évaluation : caractère exhaustif, équité et équilibre, intégrité et transparence. L'énoncé du Comité est disponible au **www.sgdn.ca/declarationcc**.

LE COMITÉ CONSULTATIF

L'APPROCHE ADOPTÉE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF

Conformément à ses obligations aux termes de la loi, le Comité consultatif fera part de ses observations par écrit sur les travaux et l'étude de la SGDN.

Le Comité examinera l'exhaustivité de l'étude de la SGDN et fera part de ses observations à ce sujet. Est-ce que toutes les solutions raisonnables qui existent ont été prises en compte comme il se doit ? Les trois méthodes qui doivent faire l'objet de l'étude selon la loi ont-elles été examinées en profondeur ? Le rapport traite-t-il comme il se doit de tous les éléments stipulés dans la loi relativement à chacune des options ?

Le Comité examinera l'équité et l'équilibre de l'étude et fera part de ses observations à ce sujet. Est-ce que l'analyse sur laquelle se fonde le rapport accorde le degré d'importance voulu à toutes les données pertinentes, sans négliger aucune donnée significative ? L'étude prend-elle véritablement en compte les divers points de vue et reconnaît-elle les intérêts des opinions minoritaires ? Y a-t-il des indications de parti pris dans l'analyse et les recommandations ? La voie recommandée ressort-elle logiquement d'une évaluation minutieuse et réfléchie des avantages et des inconvénients des différentes solutions ?

Le Comité examinera l'intégrité de la démarche de la SGDN et fera part de ses observations à ce sujet. La population a-t-elle eu suffisamment d'occasions de s'exprimer et de participer à l'étude ? Est-ce que les Peuples autochtones, les intervenants concernés et les collectivités touchées ou susceptibles de l'être ont vraiment eu la possibilité de se faire entendre ? Est-ce que leurs points de vue ont été examinés de façon responsable et pris en compte comme il se doit ? A-t-on fait appel aux sources d'expertise et d'expérience spécialisée disponibles et les a-t-on utilisées de façon judicieuse ? A-t-on eu recours aux méthodes et procédés de pointe pour les consultations publiques, la réflexion éthique, les analyses socioéconomiques, les études techniques et scientifiques, l'établissement des prévisions financières et les évaluations d'impact ? A-t-on tenu compte comme il se doit des expériences internationales comparables ?

LE COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité examinera la transparence de la démarche et fera part de ses observations à ce sujet. Est-ce que la SGDN a énoncé clairement ses plans et son échéancier aux membres du public intéressés ? A-t-elle communiqué l'information rapidement aux citoyens de façon qu'ils puissent participer de manière efficace à l'étude ? A-t-elle vulgarisé les données techniques et les questions scientifiques complexes de façon efficace et de bonne foi pour permettre au public de se familiariser avec la question ? La SGDN a-t-elle accordé suffisamment de temps aux intervenants et au grand public pour faire part de leurs observations, de leurs points de vue et de leurs réactions ?

En guise de conclusion, il y a un autre aspect qui nécessite des observations de notre part. La loi est muette quant à la quantité de déchets de combustible nucléaire qui sera gérée au moyen de la méthode recommandée. Dans le cadre de l'examen et du choix des méthodes de gestion, la SGDN doit traiter de la question de la capacité et, par conséquent, de la quantité. Quelle quantité de déchets nucléaires une méthode de gestion donnée est-elle censée permettre de gérer ? Cette question est liée à la question d'intérêt public plus vaste qu'est l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada.

Le Comité consultatif critiquerait toute recommandation par la SGDN d'une méthode de gestion qui prévoirait une plus grande quantité de déchets de combustible nucléaire que ce que les centrales actuelles sont censées produire, sauf si cette recommandation est reliée à un énoncé clair au sujet de la nécessité de tenir un vaste débat public sur la politique énergétique du Canada avant de prendre une décision au sujet du développement futur de l'énergie nucléaire. Le rôle que l'énergie nucléaire pourrait jouer pour combler les besoins d'électricité futurs du Canada doit faire partie d'une stratégie beaucoup plus étendue, qui examine les coûts, les avantages et les dangers de toutes les sources d'énergie électrique disponibles, et il est essentiel que cette stratégie prévoie une participation exhaustive et informée de la population.

LE COMITÉ CONSULTATIF

Rapport du Comité consultatif sur l'étude de la SGDN

En 2005, conformément à la *LDCN*, le Comité consultatif a proposé et présenté ses observations indépendantes sur l'étude de la SGDN dans un document intitulé ***Comité consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires, Rapport final***. Ce rapport a été publié par la suite dans le ***Rapport d'étude final*** que la SGDN a remis au ministre de Ressources naturelles Canada et rendu public en novembre 2005.

Dans ce rapport, le Comité consultatif donne un compte rendu de ses activités et ses observations sur la manière dont la SGDN s'est acquittée de son mandat. Le Comité passe en revu les processus qu'il a mis en place pour évaluer les travaux de la SGDN au cours des trois années d'étude, ses rapports avec la SGDN et son approche à l'évaluation de l'étude de la SGDN. Le rapport inclut des observations sur la démarche de la SGDN fondée sur les activités d'engagement du public et des Peuples autochtones, le processus d'évaluation des options de gestion et l'expertise professionnelle incorporée dans l'étude. Le Comité consultatif présente aussi ses conclusions concernant la méthode de gestion adaptative progressive proposée par la SGDN.

Le rapport du Comité se termine avec une présentation des aspects qu'il a considérés et de ses dernières réflexions, en s'inspirant de l'expérience et des observations de ses membres, au cours de la période d'étude d'une durée de trois ans. Les commentaires du Comité en matière d'engagement, de gouvernance future de la SGDN et de mise en œuvre formeront un élément d'orientation important pour la SGDN au moment où elle entreprendra son mandat de mise en œuvre.

Le rapport complet présenté par le Comité consultatif peut être consulté sur **www.sgdn.ca/comiteconsultatif**.

OBSERVATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RECOMMANDATION DE LA SGDN

Endossement de la méthode de gestion adaptative progressive

La SGDN a effectué une évaluation exhaustive des trois méthodes de gestion qui devaient être étudiées aux termes de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et a élaboré une méthode améliorée – la gestion adaptative progressive (GAP). On a pu constater que chacune des quatre options étudiées par la SGDN présentait, selon une analyse exhaustive, diverses combinaisons de risques et d'avantages, tant du point de vue technique que du point de vue social.

Notre étude des risques et des avantages reliés à chacune des options confirme que la GAP est la meilleure, parce qu'elle offre aux Canadiens un cheminement complet pour gérer de façon responsable les déchets nucléaires existants au Canada. Elle intègre les principaux avantages des trois options originales et réduit au minimum les risques et les inconvénients. Compte tenu du fait que nous sommes présentement au milieu de la vie prévue de 40 à 50 ans des centrales nucléaires actuelles, la GAP offre un mécanisme par lequel une partie des revenus qu'on en tire sera consacrée à gérer leurs déchets, tout en n'excluant pas les choix qu'il est préférable de laisser au jugement des générations futures. La GAP permet aussi l'engagement du public canadien lors des points de décision clés en cours de route et fournit un processus qui permettra à la SGDN d'adapter le système de gestion de façon à satisfaire aux normes de sûreté acceptables pour la société.

Extrait du ***Rapport final*** du Comité consultatif, disponible sur le site Web de la SGDN au www.sgdn.ca/comiteconsultatif.

LES FONDS EN FIDUCIE

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) oblige les sociétés productrices de déchets de combustible nucléaire à financer la gestion à long terme de ces déchets.

En vertu de la *LDCN*, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée sont tenues d'instituer des fonds en fiducie et d'y verser chaque année une somme dont le montant est déterminé par la Loi.

La SGDN n'aura accès à ces fonds qu'à des fins de mise en œuvre de la méthode de gestion, une fois qu'un permis de construction ou d'exploitation aura été délivré conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*).

Ces contributions effectuées en 2005 par les quatre sociétés portent à 880 millions $ les dépôts effectués dans les fonds en fiducie depuis leur mise sur pied à l'automne 2002.

Ces obligations législatives relèvent de la responsabilité individuelle des sociétés susmentionnées et non de la SGDN. Ces fonds sont mentionnés ici à cause de leur importance pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

CONTRIBUTIONS EN 2005

En 2005, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, les quatre sociétés ont versé dans leur fonds respectif une somme dont le montant est indiqué ci-dessous :

ONTARIO POWER GENERATION INC.	100 000 000 $
HYDRO-QUÉBEC	4 000 000 $
ÉNERGIE NUCLÉAIRE NB	4 000 000 $
ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE	2 000 000 $

Conformément à la *LDCN*, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés de ces comptes en fiducie dès qu'ils sont produits par les institutions financières pour chaque exercice. Ils sont affichés sur **www.sgdn.ca/fondsenfiducie**.

La *LDCN* précise que les contributions aux fonds en fiducie doivent se poursuivre au rythme actuel jusqu'à ce que le premier ***Rapport annuel*** sur les exigences de financement soit présenté par la SGDN à Ressources naturelles Canada, après que le gouvernement aura pris une décision concernant la mise en œuvre d'une méthode de gestion.

Une fois que le gouvernement fédéral aura pris une décision s'appliquant à tous les propriétaires de déchets, concernant une méthode appropriée de gestion, la formule de financement attribuera à chaque propriétaire de déchets sa part de responsabilité pour le coût total de la méthode de gestion. La formule de financement, telle que présentée dans le ***Rapport annuel*** de la SGDN suite à la décision du gouvernement, sera sujette à l'approbation ministérielle.

Les contributions seront ajustées périodiquement pour qu'elles reflètent les nouvelles projections du coût total de la méthode de gestion et le nombre de grappes de combustible que produira chacun des propriétaires de combustible irradié. Les montants à être versés aux fonds en fiducie par chaque propriétaire de combustible irradié seront présentés dans chaque ***Rapport annuel*** après la décision du gouvernement fédéral.

LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA SGDN SONT:
ONTARIO POWER GENERATION INC.
HYDRO-QUÉBEC
ÉNERGIE NUCLÉAIRE NB

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LA SOCIÉTÉ

La Société

Base législative

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) constitue une société sans but lucratif aux termes de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Son mandat est défini dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

La *LDCN* oblige les principaux producteurs de déchets de combustible nucléaire à établir une société de gestion des déchets en vue de :

- proposer au gouvernement du Canada des méthodes de gestion des déchets de combustible nucléaire; et
- mettre en œuvre la méthode qui sera retenue par le gouvernement du Canada.

La *LDCN* oblige la SGDN à examiner au moins trois méthodes de gestion :

- l'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien;[1]
- l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires; et
- l'entreposage centralisé (en surface ou souterrain).

La SGDN a aussi la possibilité d'étudier d'autres méthodes.

La *LDCN* accorde trois ans à la SGDN pour tenir ses consultations publiques et présenter son rapport d'étude et ses recommandations au ministre de Ressources naturelles Canada et pour simultanément les rendre publiques. Au cours de son étude et dans l'élaboration de solutions pour la gestion du combustible irradié au Canada, la SGDN est tenue de consulter le public, et en particulier les Peuples autochtones, sur chacune des solutions proposées.

[1] Selon le concept décrit par Énergie atomique du Canada (EACL) dans son ***Étude d'impact sur l'environnement concernant le concept du stockage permanent des déchets de combustible nucléaire*** du Canada, compte tenu des observations dont cette étude a fait l'objet dans le ***Rapport de la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire*** publié en février 1998.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LA SOCIÉTÉ

Au cours des phases subséquentes, la SGDN doit réaliser les activités administratives, financières et opérationnelles relatives à la mise en œuvre de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La *LDCN* rend les sociétés d'énergie nucléaire responsables du financement de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire en les obligeant à établir la SGDN et à financer ses activités et ses travaux. En conséquence, Ontario Power Generation Inc., Énergie nucléaire NB et Hydro-Québec comptaient au nombre des membres fondateurs de la SGDN. Conformément aux exigences de la Loi, ces sociétés ont établi une entente de partage des coûts en vertu de laquelle elles assument le budget de fonctionnement annuel de la SGDN. Elles ont également élaboré de concert les structures de gouvernance de la SGDN.

En novembre 2005, les sociétés membres de la SGDN ont approuvé des dispositions de partage des coûts annuels pour les opérations de transition pendant la période entre la présentation du ***Rapport d'étude final*** en novembre 2005 et la décision du gouvernement du Canada.

La Loi donne au gouvernement fédéral le mandat de surveiller le processus. La SGDN doit présenter des rapports annuels au ministre des Ressources naturelles Canada et mettre ces rapports à la disposition du public.

Pour en savoir plus sur la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) et le mandat de la SGDN, consulter notre site Web au **www.sgdn.ca/mandat**.

Fonctionnement

À la fin de l'exercice financier 2005, la SGDN comptait un effectif à temps plein de 12 personnes, en incluant la présidente.

LE SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) EST SITUÉ AU 49 AVENUE JACKES, RDC, TORONTO, ONTARIO M4T 1E2.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) obligeait les sociétés d'énergie nucléaire à créer la SGDN. La composition de son Conseil d'administration est conforme à la *LDCN*, reflétant le principe du pollueur-payeur adopté par le gouvernement canadien.

Le Conseil est actuellement formé de cinq membres, qui sont des représentants des trois principaux producteurs canadiens de combustible nucléaire irradié, Ontario Power Generation Inc., Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB.

Le Conseil est chargé de surveiller la Société et de diriger l'élaboration de ses orientations stratégiques.

Au début de 2005, le Conseil a examiné et approuvé les états financiers vérifiés et les a présentés aux membres lors de leur assemblée générale annuelle en juin. Le Conseil a été tenu au fait de l'évolution des dépenses de l'organisme en 2005 et a passé en revue avec la direction de la SGDN les progrès réalisés dans le plan d'affaires et, à l'automne 2005, le Conseil a examiné le plan de travail et les crédits financiers pour l'années à venir et a approuvé le plan d'affaires pour l'exercice financier 2006. Dans le cadre de sa planification, le Conseil a amorcé une discussion concernant les modifications qui seraient nécessaires aux documents de gouvernance pour tenir compte de la transition de la SGDN vers la nouvelle phase de son mandat, suite à la décision du gouvernement. Alors qu'il se penchait sur le régime de gouvernance futur de la SGDN pour l'adapter à son rôle d'agence de mise en oeuvre, le Conseil a étudié des modèles qui ont été adoptés dans d'autres pays pour des organismes semblables, pour savoir ce qui se fait sur le plan international concernant les processus et les structures.

Tout au long de l'année, la présidente de la SGDN a tenu le Conseil d'administration informé de l'évaluation comparative des méthodes de gestion à mesure qu'elle progressait et des initiatives prévues pour engager les Canadiens dans un dialogue concernant les travaux de la SGDN. Les membres du Conseil ont été tenus au fait des commentaires des Canadiens et des contributions issues de la consultation des spécialistes et des citoyens. La SGDN a convoqué des séances régulières pour tenir les membres du Conseil informés de l'élaboration de la méthode de gestion recommandée et de la préparation du ***Rapport d'étude préliminaire***, publié en mai 2005. La SGDN a informé le Conseil des commentaires issus des dialogues avec le grand public et les Peuples autochtones en 2005. Les directeurs ont été tenus informés de la préparation du ***Rapport d'étude final*** de la SGDN. À l'automne 2005, le Conseil d'administration a approuvé le ***Rapport d'étude final*** devant être présenté au ministre de Ressources naturelles Canada.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a reçu régulièrement des rapports sur les activités du Comité consultatif de la SGDN et, en septembre 2005, a reçu le rapport final du Comité sur l'étude de la SGDN.

Les membres du Conseil se sont réunis à neuf reprises en 2005 et ils ont en outre rencontré périodiquement les membres du Comité consultatif. Le Conseil a demandé que les procès-verbaux de ses réunions soient affichés sur le site Web de la SGDN (**www.sgdn.ca/conseiladministration**).

Sur résolution du Conseil d'administration, le 30 septembre 2005, M. Nash a été nommé président du Conseil, en remplacement de M. Dicerni, qui avait donné sa démission en mars 2005.

Le Comité de la vérification, des finances et des risques est formé de trois membres du Conseil d'administration : M. Long (président), Mme Malo et M. Rhéaume. Le Comité s'est réuni cinq fois en 2005.

Le Comité a assuré la surveillance de la vérification externe des états financiers de la SGDN pour 2004. Il a donné des avis sur la sélection de vérificateurs externes pour discuter de leurs conclusions. Les membres du Comité ont examiné des domaines représentant des risques d'affaires pour la SGDN, ainsi que des moyens de les identifier et de les contrôler. Les membres du Comité ont passé en revue les documents de gouvernance, politiques et procédures de la SGDN et confirmé que le cadre de gouvernance était approprié pour le mandat actuel, tout en notant que le cadre et les contrôles internes auraient besoin d'être revus en prévision du rôle nouveau et élargi de la SGDN dans l'avenir. Le Comité a examiné les projections budgétaires en cours d'année, les états financiers trimestriels et les principaux éléments présentés par la présidente pour le plan d'affaires 2006, avant sa présentation au Conseil d'administration. Le Comité a présenté régulièrement au Conseil d'administration ses examens portant sur les audits et les aspects financiers et les risques.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration



KEN NASH, PRÉSIDENT
Vice-président
Gestion des déchets nucléaires
Ontario Power Generation Inc.



ADÈLE MALO
Vice-présidente, directrice des affaires juridiques; Vice-présidente, Développement durable
Ontario Power Generation Inc.



LAURIE COMEAU
Directeur, Sécurité personnelle et environnement
Centrale nucléaire de Point Lepreau, Énergie nucléaire NB



MICHEL R. RHÉAUME
Chef, Affaires réglementaires
Projet de remise à neuf de Gentilly-2
Hydro-Québec



FRED LONG
Vice-président
Planification financière
Ontario Power Generation Inc.

Richard Dicerni, qui avait agi comme président du Conseil, a donné sa démission du Conseil en date du 24 mars 2005.

Dirigeants

ELIZABETH DOWDESWELL
Présidente

FRED LONG
Trésorier

KATHRYN SHAVER
Secrétaire générale

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif

Conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, la SGDN a mis sur pied en 2002 un Comité consultatif non lié et autonome. Ce Comité est formé de personnes bien informées en matière de gestion des déchets nucléaires et habituées à travailler avec les citoyens et les collectivités à tout un éventail de questions d'intérêt public complexes.

Le Comité consultatif a pour fonction d'examiner le plan d'étude proposé par la Société et d'étudier l'exposé des propositions de gestion et de lui faire part de ses observations écrites à ce sujet ainsi que sur les rapports de la SGDN. Ses observations formulées à l'intention de la société, qui doivent paraître dans le rapport d'étude présenté au gouvernement, seront rendues publiques.

En plus de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi, le Comité consultatif fournit encadrement et conseils au Conseil d'administration de la SGDN et à sa présidente.

Les membres du Conseil sont nommés pour une période de quatre ans. Le Comité consultatif compte actuellement neuf membres.

Les membres du Comité consultatif sont :



L'HONORABLE DAVID CROMBIE – PRÉSIDENT

M. David Crombie est actuellement Président et Chef de la direction de l'Institut urbain du Canada; il est aussi Prèsident du Conseil d'administration de la Place de l'Ontario. Ancien maire de Toronto et ancien membre du Conseil privé, M. Crombie a été le premier chancelier de l'Université Ryerson et est titulaire de doctorats en droit (Honoris causa) qui lui ont été décernés par l'Université de Toronto et l'Université de Waterloo. M. Crombie est Officier de l'Ordre du Canada.



DAVID CAMERON

David R. Cameron est professeur au département de Sciences politiques de l'Université de Toronto et membre de la Société royale du Canada. Il a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire dans les administrations fédérale et ontarienne. Il continue à formuler des avis sur un grand nombre de questions gouvernementales.



HELEN COOPER

Helen Cooper a consacré la majeure partie de sa carrière au domaine de la planification stratégique et du développement des organismes parapublics et sans but lucratif. Elle a exercé les fonctions de médiatrice et d'arbitre dans la résolution de conflits et a enseigné l'urbanisme à l'Université Queen's et à l'Université de Waterloo. Ancienne mairesse de Kingston, en Ontario, Mme Cooper a aussi été Présidente de l'Association des municipalités de l'Ontario.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE COMITÉ CONSULTATIF



GORDON CRESSY

Gordon Cressy est Président de la Fondation Canadian Tire pour la famille. Ancien Président de United Way of Greater Toronto, il a occupé des postes de Vice-président à l'Université de Toronto et à l'Université de Ryerson. Il a une longue expérience du bénévolat communautaire.



FREDERICK GILBERT

Frederick Franklin Gilbert est Président de l'Université Lakehead de Thunder Bay, en Ontario. Il a mené une longue carrière dans l'enseignement et dans l'administration aux États-Unis et au Canada. Il a occupé plusieurs postes dans la fonction publique dans le domaine de la gestion de l'environnement et des espèces sauvages. Ses domaines de recherche sont la gestion des ressources et l'utilisation durable de l'environnement naturel.



EVA LIGETI

Eva Ligeti est Directrice générale de Clean Air Partnership, organisme sans but lucratif ayant pour mandat de faire de Toronto une ville plus respectueuse de l'environnement et un chef de file mondial en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Avocate de formation, elle a été la première Commissaire à l'environnement de l'Ontario, poste qu'elle a occupé de 1994 à 1999.



DEREK LISTER

Derek Lister est Directeur du département de Génie chimique à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, où il est également titulaire de la chaire de recherche en génie nucléaire. Ses principaux domaines de recherche sont la chimie et la corrosion associées aux circuits nucléaires.



DONALD OBONSAWIN

Donald Obonsawin est Président et Chef de la direction de Jonview Canada Inc. Il a été Sous-ministre dans sept ministères ontariens sur une période de 15 ans. Il a aussi occupé des postes de haut fonctionnaire fédéral, notamment au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère de la Santé et du Bien-être social.



DANIEL ROZON

Daniel Rozon est professeur à la retraite de Génie physique à l'École Polytechnique de Montréal. Membre de la Société nucléaire canadienne, il est spécialiste de la physique des réacteurs et s'intéresse tout particulièrement à l'optimisation de la gestion du combustible nucléaire. Il a été Directeur de l'Institut de génie nucléaire pendant plus de 15 ans.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ont été établis sous la responsabilité de la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle considère comme les plus appropriées. La préparation d'états financiers donne nécessairement lieu à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure. Les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 27 janvier 2006.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour établir avec une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et précise, que l'actif est préservé et que les opérations sont exécutées conformément aux autorisations données par la direction. Le système est contrôlé et évalué par la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par les membres. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et à indiquer si, à leur avis, ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et présente leur opinion.

Le 28 février 2006

E Dowdeswell

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

Fred Long
Trésorier

RV

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») au 31 décembre 2005 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SGDN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Toronto (Ontario)
Le 27 janvier 2006

BILAN

Bilan

31 DÉCEMBER 2005	2005	2004
ACTIF		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	980 472 $	2 566 966 $
Débiteurs (NOTE 4)	1 232 421	187 250
Charges payées d'avance et dépôts	12 805	10 200
	2 225 698	2 764 416
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	89 348	159 774
	2 315 046 $	2 924 190 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (NOTE 4)	917 120 $	2 117 291 $
Montants à verser aux membres (NOTE 5)	-	61 591
Apports excédentaires à rembourser aux members (NOTE 6)	1 308 578	-
	2 225 698 $	2 178 882 $
ENGAGEMENT (NOTE 8)		
ACTIF NET		
Montant net investi en immobilisations	89 348 $	159 774 $
Montant grevé d'une affectation interne (NOTE 6)	-	585 534
	89 348	745 308
	2 315 046 $	2 924 190 $

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL LE 28 FEVRIER 2006

K. E. Nash

KEN NASH, PRÉSIDENT DU CONSEIL, TORONTO, CANADA

FRED LONG, DIRECTEUR, TORONTO, CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

État des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
PRODUITS		
Apports des membres (NOTE 4)	8 000 000 $	8 000,000 $
Intérêts créditeurs	23 958	20 037
	8 023 958 $	8 020 037 $
CHARGES		
Administration (NOTE 4)	2 594 202 $	2 210 395 $
Consultation des parties intéressées et communications	3 571 324	4 569 392
Recherche et analyse	828 759	2 033 016
Conseil consultatif	295 131	217 986
Amortissement	78 874	78 677
Perte à la cession d'actifs	3 050	-
	7 371 340	9 109 466
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	652 618 $	(1 089 429) $

État de l'évolution de l'actif net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	2005				2004
	Investissement en immobilisations	Affectations internes	Montants non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	159 774 $	585 534 $	- $	745 308 $	1 834 737 $
UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES POUR COMPLÉTER LE BUDGET DE 2005	-	(585 534)	585 534	-	-
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(78 874)	-	731 492	652 618	(1 089 429)
MONTANT INVESTI EN IMMOBILISATIONS	8 448	-	(8 448)	-	-
MONTANTS À REMBOURSER AUX MEMBRES (NOTE 6)	-	-	(1 308 578)	(1 308 578)	-
SOLDE À LA FIN	89 348 $	- $	- $	89 348 $	745 308 $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005	2005	2004
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Encaisse provenant des apports des membres	7 379 979 $	10 402 223 $
Intérêts reçus sur les placements à court terme	23 958	20 037
	7 403 937 $	10 422 260 $
Encaisse versée en échange de fournitures et de services	(8 981 983)	(8 679 981)
	(1 578 046) $	1 742 279 $
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(8 448)	(32 097)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET DES PLACEMENTS À COURT TERME	(1 586 494)	1 710 182
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 566 966	856 784
EXPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	980 472 $	2 566 966 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. BUT DE L'ORGANISME

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital-actions, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes* de 1970 (la « Loi »), ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* du Canada (2002) (la « *LDCN* ») qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Aux termes de la *LDCN*, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la *LDCN*, la SGDN a formé un Conseil consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN devra mettre en oeuvre et s'occuper du fonctionnement de la méthode de gestion que le gouvernement choisira pour régler la question du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1er octobre 2002. Les membres fondateurs de la Société sont Hydro-Québec, Énergie NB et Ontario Power Generation Inc. (les « membres »), soit des sociétés canadiennes qui génèrent actuellement du combustible nucléaire irradié en tant que sous-produit dû à la production d'électricité.

En vertu d'un accord conclu entre les membres, ceux-ci se partagent au prorata les coûts de la SGDN en fonction du nombre de grappes de combustible utilisées que chacun possède.

Lorsque le gouvernement du Canada aura choisi une méthode de gestion du combustible nucléaire irradié, les membres de la SGDN devront examiner, modifier et reformuler le règlement de la SGDN en vue de refléter les objectifs et les responsabilités de celle-ci à l'égard d'un mandat d'instauration. Le règlement modifié et reformulé devra être approuvé à l'unanimité par les membres de la SGDN et recevoir l'aval du ministre de l'Industrie du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation
Les présents états financiers constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux normes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et les apports grevés d'affectations sont présentés selon la méthode du report. Les principales conventions comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier	7 ans
Matériel informatique	3 ans

Espèces et quasi-espèces
Les quasi-espèces représentent des fonds de placement à court terme déposés dans un compte du marché monétaire.

Impôts sur les bénéfices
La SGDN est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est pas assujettie à l'impôt.

Juste valeur des instruments financiers
Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement aux justes valeurs selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	93 517 $	33 114 $	60 403 $	70 826 $
Matériel informatique	217 588	188 643	28 945	88 948
	311 105 $	221 757 $	89 348 $	159 774 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET SOLDES

Opérations durant l'année	2005	2004
Apports reçus ou à recevoir de		
Ontario Power Generation Inc.	7 300 000 $	7 300 000 $
Énergie NB	350 000	350 000
Hydro-Québec	350 000	350 000
Produits et services acquis auprès de		
Ontario Power Generation Inc.		
Services de gestion	1 175 839	904 527
Soldes impayés		
Montants à verser à Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les créditeurs et charges à payer)	334 323	204 591
Montants à recevoir et inclus dans les débiteurs		
Ontario Power Generation Inc.	1 045 171	-
Énergie NB	93 625	93 625
Hydro-Québec	93 625	93 625

5. MONTANTS À VERSER AUX MEMBRES

	2005	2004
Solde au début	61 591 $	- $
Paiement excédentaire par un membre	-	61 591
	61 591	61 591
Moins : montants remboursés à un membre	(61 591)	-
Solde à la fin	- $	61 591 $

6. APPORTS EXCÉDENTAIRES À REMBOURSER AUX MEMBRES

Tel qu'il est mentionné dans la note 1, la SGDN attend que le gouvernement prenne une décision concernant une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Par conséquent, le conseil a confirmé que la SGDN a crédité à ses membres les apports excédentaires versés par ceux-ci (les « montants grevés d'une affectation interne » dans les états financiers annuels de 2004), conformément aux modalités de l'accord conclu entre les membres de la SGDN.

7. ENGAGEMENT

Le 30 novembre 2005, la SGDN a prolongé le contrat de sous-location de trois ans pour ses bureaux situés au 49 Jackes Avenue, à Toronto (Ontario), pour une année additionnelle, soit jusqu'au 31 décembre 2006. Les paiements de location totalisent annuellement 134 741 $.

COORDONNÉES

Société de gestion des déchets nucléaires
49 avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario) Canada M4T 1E2
Téléphone : 416.934.9814 ou 1.866.249.6966
Télécopieur : 416.934.9526
www.sgdn.ca

Ce document est imprimé sur papier recyclé.
Design: Hambly & Woolley Inc.